

Contrat de ville

DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



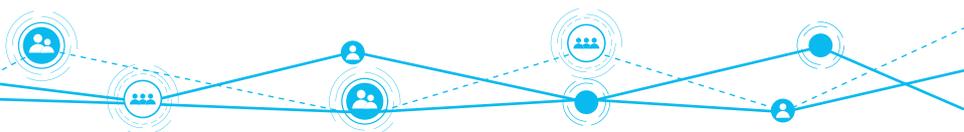
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ET RENFORCÉS 2020-2022

▶ ÉLANCOURT, GUYANCOURT, LA VERRIÈRE, MAUREPAS,
PLAISIR, TRAPPES, MAGNY-LES-HAMEAUX



SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
ARTICLE 1 : Objet de l'avenant	4
ARTICLE 2 : Description du territoire	5
2.1. Description générale	5
2.2. Emploi	6
2.3. Principaux dispositifs existant sur le territoire	7
2.4. Aides financières	8
ARTICLE 3 : Priorités et enjeux	10
3.1. Jeunesse, éducation, formation, insertion	12
3.2. Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice	20
3.3. Accès à la culture	28
3.4. Développement économique, emploi et excellence numérique	36
3.5. Agir sur les mobilités	44
3.6. Habitat, renouvellement urbain	49
ARTICLE 4 : Axes transversaux et annexes obligatoires	56
4.1. Plan égalité Femmes / Hommes	56
4.2. Plan de Prévention de la Radicalisation	57
4.3. Plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et la haine LGBT	58
ARTICLE 5 : Gouvernance et évaluation	58
ANNEXES	59
GLOSSAIRE	59



PRÉAMBULE

Suite à la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, les contrats de ville, prorogés jusqu'en 2022, doivent être renouvelés, sous la forme de « protocoles d'engagements réciproques et renforcés ». Basés sur le pacte de Dijon et les 40 mesures du plan de mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, ces avenants aux contrats de ville clarifient les engagements, concrets et précis, que les signataires entendront prendre.

Sans réécrire les contrats de ville, les protocoles d'engagements renforcés et réciproques visent plutôt à actualiser les engagements pris lors de leur écriture, en 2015. Les actions intégrées aux protocoles seront celles ayant vocation à être mises en œuvre dans les trois ans à venir et à être évaluées.

Dans ce cadre, les contrats de ville ont été renégociés, pour ne garder que les actions claires, mesurables, sur lesquelles les services de l'État, le Conseil départemental des Yvelines, les intercommunalités et les communes peuvent s'engager, d'ici 2022. Chaque porteur, chaque financeur a eu un rôle crucial à jouer : pouvoir s'engager, sur trois ans, à porter ou financer des actions données, avec un objectif précis. Responsabilisants, les protocoles appellent à la coordination et la coopération de tous.

L'égalité femmes-hommes sera prise en compte, pour évaluer les effets différentiels des politiques publiques. Écrits en concertation et en partenariat avec les services de l'État, les intercommunalités et les communes, ils auront un socle commun intangible, pour tout le département, assorti d'engagements locaux, selon les besoins et les spécificités des quartiers, et les projets des communes et intercommunalités. Tous les signataires des contrats de ville sont concernés par cette nouvelle étape, et ont été invités à alimenter les protocoles.

En plus des grandes institutions, les conseils citoyens ont aussi été associés à la rédaction du protocole. Conformément

à la loi de 2014 sur la politique de la ville, ils sont invités et encouragés à participer à l'élaboration de la politique de la ville, à chacune de ses étapes. Au-delà de l'obligation légale d'avoir un conseil citoyen dans chaque commune en politique de la ville, les conseils citoyens sont surtout un moyen unique de dialogue direct avec les habitants des quartiers.

Pour les associer à la rédaction des protocoles d'engagements réciproques et renforcés, tous les conseillers citoyens des Yvelines ont été invités à une matinée d'échange et de travail, co-organisée par l'association Empreintes citoyennes. Le samedi 8 juin 2019, ils étaient une trentaine de présents, invités à définir les priorités d'actions opérationnelles pour les trois prochaines années, sur les thèmes suivants : éducation, petite enfance et parentalité ; insertion professionnelle et emploi ; cadre de vie. Comme annoncé par Madame la sous-préfète les propositions d'actions qu'ils ont retenues en ateliers sont intégrées comme telles au protocole, dans chacune de ses parties. L'État aura à cœur de les concrétiser.

Les protocoles seront aussi des outils destinés aux habitants, pour que la politique de la ville soit plus lisible, mieux comprise par les premiers concernés. L'État, les collectivités et les autres signataires des contrats de ville s'engagent aux côtés des habitants des quartiers, pour corriger les inégalités de destin, assurer l'équité sociale et faire République. Les contrats de ville et leurs avenants complètent le contrat social républicain, pour que tous les citoyens aient les mêmes- chances, les mêmes opportunités, les mêmes conditions de vie, quelles que soient leur adresse, leur origine. La France est une République sociale, fraternelle. Ces valeurs solidaires sont au cœur des contrats de ville et doivent encore être défendues pour reconquérir les quartiers, appliquer les idéaux de la République, résolument tournée vers tous les citoyens, sur tous les territoires, même les plus difficiles.



ARTICLE 1 : **Objet de l'avenant**

Le protocole d'engagements renforcé et réciproque fixe les axes d'action prioritaires pour la période 2019 - 2022 concernant le contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY), assortis dans la mesure du possible d'une définition des moyens mis en œuvre, des objectifs à atteindre et des indicateurs d'évaluation. Il a vocation à s'inscrire dans la stratégie des autres plans nationaux sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'agissant notamment de la stratégie de lutte contre la pauvreté, du plan national de santé et de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il a également pour ambition de s'articuler avec les grandes stratégies communautaires et communales.

Ainsi, la communauté d'agglomération de SQY, engagée dans la politique de la ville depuis les années 90, impulse la mobilisation active de l'ensemble de ses politiques de droit commun dont le déploiement dans les quartiers prioritaires est une réalité quotidienne, à travers notamment ses compétences dans le domaine de l'habitat, des transports ou son action dans le domaine du développement économique et de l'aménagement du territoire. Compétence obligatoire de SQY, la politique de la ville se positionne dans une logique d'intercommunalité proposant ainsi des actions portées par des outils structurants et une logique de complémentarité.

Les 34 signataires du contrat de ville 2015-2022 se sont engagés à agir, dans le cadre de leurs compétences et d'interventions respectifs, pour faire converger leurs initiatives dans la complémentarité.

Pour les années 2020 à 2022, l'agglomération souhaite prioriser les thématiques suivantes :

- Emploi, développement économique et accès au numérique ;
- Éducation et jeunesse, accès au droit, formation, insertion ;
- Les annexes suivantes : plan de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme, la prévention de la radicalisation et égalité femmes-hommes.

Il s'appuie en outre sur les démarches suivantes :

- L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville menée par Saint-Quentin-en-Yvelines qui a permis de partager des indicateurs clés pour analyser les évolutions du territoire à partir de questions évaluatives ;
- L'association des conseils citoyens du territoire consulté en séminaire le 8 juin 2019 sur les trois axes prioritaires définis par l'État :
 1. enfance / éducation / parentalité,
 2. formation / insertion professionnelle / emploi
 3. citoyenneté / cadre de vie.

ARTICLE 2 : Description du territoire

2.1 Description générale

La création du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines le 1^{er} janvier 2016 avait amené à faire converger les contrats de ville 2015-2020 de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Maurepas et de Plaisir en un document unique : le contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines 2017-2020.

Dans ce cadre, les territoires concernés par le présent protocole sont les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) suivants :

Élancourt :

Les Petits Prés et les 7 Mares / Grenouillère

Guyancourt : Le Pont du Routoir

La Verrière :

Le Bois de l'Étang (étendu au quartier d'Orly Parc)

Maurepas : Les Friches

Plaisir : Le Valibout

Trappes :

Les Merisiers-Plaine de Neauphle et Jean Macé

Le QPV Le Buisson de Magny les Hameaux reste un quartier en veille active jusqu'à l'extinction du contrat de ville en 2022.



	Élancourt	Guyancourt	La Verrière	Maurepas	Plaisir	Trappes	Total
Population INSEE (2016)	25 529 habitants	28 385 habitants	6 225 habitants	18 646 habitants	31 680 habitants	32 679 habitants	143 144 habitants
Nombre de QPV	1	1	1	1	1	2	7
Nombre d'habitants dans les QPV (source INSEE RP 2013)	2 985	3 257	3 918 (Bois de l'Étang + Orly Parc)	1 646	3 279	19 417	34 502
Part de la population en QPV	11,70 %	11,50 %	62,90 % (Bois de l'Étang + Orly Parc)	8,82 %	10,46%	59,50 %	
Revenu par habitant (2015)	23 967 €	23 235 €	17 125 €	25 005 €	23 233 €	16 279 €	



Emploi

2.2

2019

Taux d'emploi (part des actifs 2016)
Actifs en recherche + actifs en emploi

69%
77,2%
8,2% de chômeurs

> dont en QPV

- Élancourt 60%
- Guyancourt 56%
- Trappes Merisiers Plaine de Neauphle 56%
- Trappes Jean Macé 63%
- La Verrière 59%
- Plaisir 53%
- Maurepas 58%

Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A

10 555

- dont en QPV

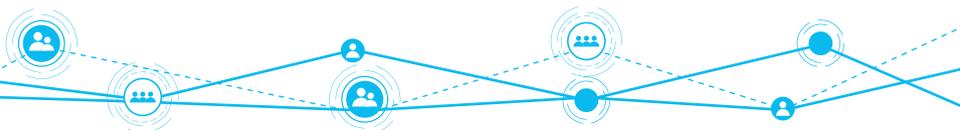
- Élancourt 277
- Guyancourt 280
- Trappes Merisiers Plaine de Neauphle 1633
- Trappes Jean Macé 219
- La Verrière 338
- Plaisir 294
- Maurepas 179

Nombre de demandeurs d'emploi en catégorie ABC

16 200

- dont en QPV

- Élancourt 409
- Guyancourt 414
- Trappes Merisiers Plaine de Neauphle 2399
- Trappes Jean Macé 320
- La Verrière 513
- Plaisir 425
- Maurepas 246



2.3

Principaux dispositifs existant sur le territoire

COMMUNES	NOM du QPV	% pop QPV/ ville	% pop QPV/ SQY	ZSP*	QRR*	NPNRU	École primaire, Collège REP+, REP	ZSP Culture	ZFU*	DSU*	DPV*
ÉLANCOURT	Les Petits Prés/ Les 7 Mares/ Grenouillère	11,27 %	1,3 %								
GUYANCOURT	Le Pont du Routoir	11,62 %	1,4 %								2019 : 460 030 € 2018 : 425 275 €
LA VERRIERE	Le Bois de l'Étang	65,71 %	1,7 %			Site régional		X CMBV 2019-2022			
MAUREPAS	Les Fiches	8,77 %	0,72 %								
PLAISIR	Le Valibout	10,35 %	1,4 %			Site régional	5 REP 1 collège				
TRAPPES	Les Merisiers/ Plaine de Neauphle/ Jean Macé	65,21 %	8,5 %			Site national	26 REP 10 REP+	X CMBV 2019-2022			2019 : 11 028 265 € 2018 : 10 611 682 €
Veille active MAGNY-LES-HAMEAUX	Le Buisson	40,95 %									
SQY	34 502 habitants en QPV		15,2 %								

- * **ZSP** = Zone de Sécurité Prioritaire
- * **QRR** = Quartier de Reconquête Républicaine
- * **ZFU** = Zone Franche Urbaine
- * **DSU** = Dotation de Solidarité Urbaine
- * **DPV** = Dotation Politique de la Ville

Aides financières

Aides financières de l'état > au titre du bop 147 (2019) :

2.4

Territoire	Réussite éducative	Crédits fongibles	CLAS*	Total BOP 147
Saint-Quentin-en-Yvelines		201 720 € dont 21 % à SQY 79 % aux associations 19 projets dont 4 SQY		201 720 €
Élancourt	22 000 €	43 658 €	1 233 €	66 891 €
		93 % à la commune 7 % aux associations		
Guyancourt	45 000 €	43 000 €	0 €	88 000 €
		100 % à la commune 0 % aux associations		
La Verrière	50 000 €	105 000 €	3 699 €	158 699 €
		99 % à la commune 1 % aux associations		
Maurepas	11 000 €	30 000 €	2 466 €	43 466 €
		93 % à la commune 7 % aux associations		
Trappes	253 100 €	322 000 €	4 932 €	580 032 €
		70 % à la commune 30 % aux associations		
Plaisir	53 320 €	62 000 €	2 466 €	117 786 €
		95 % à la commune 5 % aux associations		
TOTAL	434 420 €	605 658	14 796 €	1 256 594 €

*CLAS = Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Au titre des dispositifs de droit commun :

	EN 2017 - 2018	DDCS 2018	ARS 2018	CAF 2017
PLAISIR	991 782	0		1 849 449
MAUREPAS	158 975	11 000		1 896 128
TRAPPES	5 609 034	51 400		2 856 156
LA VERRIÈRE	790 336	8 000		575 500
ÉLANCOURT	157 720	0		2 635 918
GUYANCOURT	9 475	0		3 538 055
CONTRAT DE VILLE SQY	7 717 322	70 400 + 125 250 SQY + 9 000 Adoma = 204 650	144 433 214	13 361 206

Les chiffres du tableau sont issus des éléments transmis par chaque signataire pour l'élaboration du Rapport annuel de la Politique de la ville 2018.

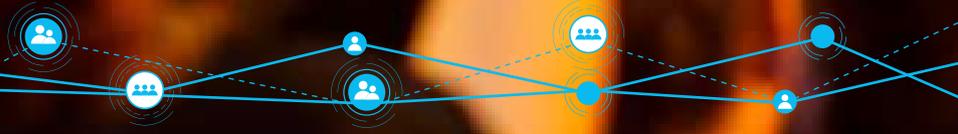
2019

Un budget Politique de la ville de 1 051 551€

Opérateurs financés : 33 pour 41 projets couvrant les trois piliers du Contrat de ville (Cohésion sociale, Urbanisme et développement économique/emploi ainsi que la Prévention de radicalisation).



ARTICLE 3 : Priorités et enjeux





L'exposition des priorités et enjeux, définis conjointement par l'État, le département et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, respectera la structure des contrats de ville organisée selon trois piliers (Cohésion sociale, développement économique et emploi et Cadre de vie et renouvellement urbain) ainsi que des sections du Pacte de Dijon qui serviront à structurer les engagements réciproques et renforcés et auxquels ont été rattachées les mesures prioritaires issues du plan de mobilisation nationale pour les quartiers lancé par le Président de la République en 2017.

Pilier COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est historiquement la matrice de la politique de la ville et continue à concentrer l'essentiel des actions et des interventions financières qui l'alimentent. Elle regroupe l'éducation, la santé, la parentalité, la culture, le lien social, la citoyenneté, l'accès au droit et la lutte contre les discriminations. Enjeu majeur de la politique de la ville, elle requiert l'intervention coordonnée de l'ensemble des partenaires du contrat de ville afin de restaurer sur les territoires prioritaires une authentique égalité des chances, un accompagnement spécifique et une intégration sociale positive de leurs habitants.

3.1

Jeunesse, éducation, formation, insertion

ÉTAT

Axes d'interventions prioritaires :

- Actions favorisant la recherche et l'obtention d'un stage de 3^e ;
- Lutte contre le décrochage scolaire ;
- Accompagnement vers des filières d'excellence pour les enfants issus des QPV, notamment dans le cadre du déploiement de la Cité Educative ;
- Education aux médias et lutte contre les théories complotistes.

Mesure phare : la Cité Éducative

Déployées dans quatre villes des Yvelines (Trappes, Les Mureaux, Mantes-la-Jolie, Chanteloup-les-Vignes), les cités éducatives sont une priorité du gouvernement. Leur budget a été sanctuarisé jusqu'à la fin du quinquennat, avec 34 millions d'euros par an, soit près de 100 millions euros engagés sur les trois prochaines années. Portées à la fois par les villes, l'Éducation nationale et la Préfecture, les cités éducatives ambitionnent de créer une alliance éducative : fédérer tous les acteurs des quartiers prioritaires afin d'en faire des lieux de réussite républicaine en travaillant ensemble à créer un écosystème favorable autour du collège, afin de promouvoir la continuité éducative, conforter le rôle de l'école et ouvrir le champ des possibles.

De la petite enfance au début de leur vie professionnelle, dans tous les temps et espace de vie, en milieu scolaire et

périscolaire, les jeunes des quartiers prioritaires seront accompagnés par la communauté éducative de leur ville. Six axes socles ont été définis pour les cités éducatives des Yvelines : parcours de l'élève et persévérance scolaire ; ouverture sur le monde ; santé, bien-être et climat scolaire ; parentalité ; accompagnement et formation des acteurs ; l'environnement source d'émancipation.

Le projet de Trappes (quartier Merisiers - Plaine de Neauphle) a reçu le label Cités éducatives le 5 septembre 2019.

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

L'action du Département en faveur de la Jeunesse :

Le public jeune étant une priorité pour le Département, les objectifs généraux de cette politique jeunesse sont la réussite, l'épanouissement et l'engagement des jeunes, et s'inscrivent dans une dimension d'insertion et de promotion sociale.

Cette politique jeunesse s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans tout en priorisant les actions en direction des collégiens. Les actions éducatives menées s'inscrivent notamment dans les mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'insertion et la qualification des jeunes ou encore le développement de l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs.

L'implication du département au titre du soutien aux familles et à l'éducation :

La politique de prévention mise en œuvre par le Département des Yvelines, s'exerce

auprès des jeunes et des familles en situation psycho-sociale et éducative fragilisée. Elle est mise en œuvre dans tous les espaces de vie de l'enfant, au sein de la famille, de l'école et du quartier, comme sur tout le territoire des Yvelines. Elle concourt à des objectifs de cohésion sociale grâce à des actions de soutien à la parentalité, à l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles, de lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire, de repérage des risques de dérive et d'inadaptation sociale.

La PMI, par son action au sein des quartiers et au sein des établissements scolaires, contribue au dépistage de troubles susceptibles d'impacter la scolarisation et l'intégration de l'enfant, de prévenir des troubles cognitifs et comportementaux et d'orienter vers les consultations spécialisées.

Afin de favoriser la mise en œuvre de projets destinés à soutenir les mineurs dans leur intégration sociale et scolaire et les accompagner dans leur réalisation, des aides financières peuvent être attribuées par le Département.

En outre le Département est présent dans les dispositifs dédiés tels que le Dispositif de Réussite Educative et aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) notamment.

L'action du Département dans les collèges

Le Département souhaite offrir aux collégiens un environnement de travail favorable et un cadre satisfaisant pour le développement de pratiques pédagogiques innovantes. En outre, il envisage le déploiement du dispositif des chargés de prévention dans les collèges.

Le Département a confié à l'agence ActivitY' le pilotage du Programme départemental d'insertion (PDI). Dans ce cadre ActivitY' soutient des actions :

→ En faveur de la jeunesse :

- Soutien de l'école de la deuxième chance

pour les jeunes décrocheurs ;

- Soutien de FACE pour l'accompagnement/parrainage ;
- Chantiers d'immersion professionnelle avec l'association ACR.

→ En faveur des modes de garde, comme outil favorisant l'insertion professionnelle :

- Convention avec la ville de Plaisir ;
- Convention avec des associations intermédiaires Chantier Yvelines / CBL Réagir .

→ En faveur des formations :

- Formation de développeur Web avec WEBFORCE3 ;
- Cofinancement de formations basées sur SQY notamment BTP (CFMBTP) et sécurité (INFISS) ;
- Parcours en ESAT avec la Mare Savin (analyse de l'employabilité).

Mesures phares :

Yvelines éducation prévention

Le Département souhaite remobiliser et accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle, les jeunes des quartiers prioritaires par la mise en place d'une mission insertion-jeunes, d'une politique « soirs et week-ends « d'aller vers », et par le développement avec des partenaires spécialisés des actions « support » notamment d'insertion par le sport, permettant de capter les jeunes et de les remobiliser dans un parcours d'insertion.

Accompagnement du projet de Cité Educative

Le Département souhaite poursuivre sa politique d'investissement en faveur des territoires de la politique de la ville et en particulier de la réussite scolaire dans les collèges. Dans le cadre du projet récemment labellisé Cité Educative, le Département investira dans les collèges concernés et contribuera, en lien avec l'ensemble des partenaires, à la reconfiguration de l'offre éducative des collèges du territoire.



CAF CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)

La **Branche Famille** est un acteur essentiel de la politique familiale. Son action se situe en prévention des difficultés sociales des familles.

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée avec l'État pour la période 2018/2022 réaffirme son engagement sur les 4 missions essentielles suivantes :

1. Aider les familles à concilier vie familiale et vie sociale ;
2. Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
4. Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La COG porte par ailleurs de fortes ambitions en matière de territorialisation de son action. C'est ainsi que l'accompagnement de la Caf s'inscrira désormais dans le cadre de Conventions Territoriales Globales (CTG) passée avec les collectivités locales.

Celles-ci visent à favoriser la territorialisation de l'offre globale de service de la Caf en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques en œuvre sur les territoires.

Par ailleurs les missions de la Branche Famille s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville notamment autour de 3 thématiques

prioritaires :

- La création de structures d'animation de la vie sociale afin de couvrir progressivement la quasi-totalité des QPV.
- La création dans les QPV, d'une partie significative des 30 000 places supplémentaires d'accueil de la petite enfance prévues dans la COG d'ici à 2022.
- L'expérimentation de cités éducatives " sur 80 territoires.

Plus largement, les principes de prévention, d'accès au droit commun et d'émancipation par le retour à l'emploi guident les priorités conjointes de la politique de la ville et de la branche famille sur les QPV.

Un courrier commun du Ministère de la cohésion des territoires et du CGET en date du 8 octobre 2019, invite les services déconcentrés de l'État en charge de la politique de la ville et les Caf à renforcer leur coopération dans 3 directions :

- Partager les éléments de diagnostics communs et des stratégies d'actions
- Mobiliser conjointement les collectivités territoriales
- Favoriser la synergie des actions sur des objectifs partagés.

Ce partenariat renforcé permettra ainsi d'engager avec les communes en politique de la Ville du département des CTG qui pourront intégrer des objectifs et des actions issues des protocoles d'engagements réciproques.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Axes d'interventions prioritaires :

- Conforter l'accès au droit et faciliter l'accès au service public

Mesures phares :

- Maison de Justice et du Droit, Point Services aux Particuliers (MSAP), Intervenant sociales en commissariat.
- Fort soutien aux actions en direction des jeunes exclus des collèges pris en charge par le Centre Athéna.
- Soutien à ACR pour la mise en place de l'Espace Dynamique Insertion (18/25 ans).

COMMUNES

TRAPPES

Axes d'interventions prioritaires :

- Le projet éducatif de territoire constitue le volet éducatif du contrat de ville, la labellisation « cité éducative » permettra de conforter sa mise en œuvre et son développement.
- Soutien à l'insertion par l'activité économique (Mille-feuilles, ENVIE, garage social).
- Actions en lien avec les apprentissages scolaires et actions d'insertion socio-professionnelle (Bureau Information Jeunesse).

Mesures phares :

- CLAS : un des axes forts de la politique jeunesse municipale via l'action des 3 espaces jeunes de la ville. Les actions éducatives en lien avec les apprentissages scolaires en direction des collégiens et des lycéens. L'offre de service qui s'inscrit dans la continuité de la chaîne éducative propose : des ateliers d'accompagnement à la scolarité, des séjours d'immersion linguistique, stage en internat de révision du brevet et du

bac (avec participation des enseignants), soutien de la ville aux associations agréées CLAS.

- Projections : conforter les actions en lien avec les apprentissages scolaires mises en œuvre notamment par le service jeunesse et maintenir la dynamique du partenariat engagé.

PLAISIR

Axes d'interventions prioritaires :

- Appuyée sur sa Maison de la réussite éducative ouverte depuis 2007, la ville tend à favoriser l'accompagnement individuel et individualisé dans des parcours de réussite éducative allant au-delà du volet scolaire et intégrant notamment les dimensions culturelles, sportives et citoyennes ainsi que la participation et l'engagement des familles dans cette réussite tout en assurant la prévention du décrochage scolaire.

Mesures phares :

- Maison de la Réussite éducative
- « Plaisir e-school », dispositif de soutien scolaire qui bénéficie à la fois aux élèves des deux écoles primaires du Réseau d'éducation prioritaire, aux élèves du collège Blaise Pascal et une partie des élèves du lycée Jean Vilar.
- La ville souhaite poursuivre par ailleurs la pratique musicale notamment à l'Ecole et via notamment le dispositif « DEMOS ».



LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Maintenir et continuer de développer les différents axes du Projet éducatif territorial (PEDT)
- Renouveler les actions du PRE au regard de l'évolution des besoins observés
- Poursuivre la lutte contre le décrochage scolaire et entretenir le partenariat avec le Centre Athéna
- Soutenir les réussites
- Soutien aux familles et à la parentalité

Mesures phares :

- Labellisation du Bureau d'Information Jeunesse (Maison des Initiatives et de la Réussite) incluant le développement du partenariat avec Marmite FM et l'association Fraternité et Mission Populaire
- Renforcement des actions du Centre Sociaux Culturel (CSC) au cœur des quartiers (éducation aux médias, etc.)
- CLAS et stages « graines de savoir » (révision, scolaire préparation au Bac et Brevet)

- Soirée des réussites
- Poursuivre les actions à destination des familles

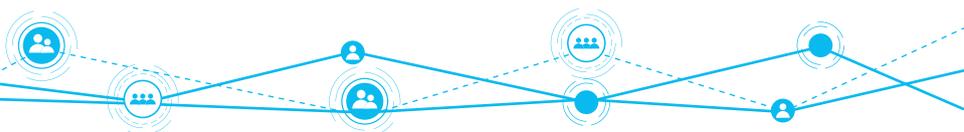
ÉLANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser la Réussite Éducative
- Accompagner les jeunes dans leurs apprentissages et leurs orientations professionnelles (BIJE)
- Favoriser l'intégration des enfants porteurs de handicap

Mesures phares :

- MEDIAPOLE : mettre en œuvre le Projet éducatif numérique de territoire (pilote par SQY) : création d'espace de formation à la robotique parents / enfants.
- Soutien scolaire en ligne.
- PRE : accompagnement individualisé de jeunes en partenariat avec l'AFEV.
- CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Ouverture supplémentaire d'une classe pour les enfants de deux ans à l'école maternelle des Petits Prés.
- Inclusion des enfants porteurs de



handicap en milieu périscolaire avec 4 ETP dédiés.

- Création de sous-commissions en collaboration étroite avec le groupe scolaire des Petits Prés et l'école maternelle des Boutons d'Or sur les thématiques suivantes : sécurité, développement de projets partenariaux (culture, sport, classes transplantées) et lien école – famille – partenaires.
- Ateliers de Boxe éducative : favoriser les échanges avec les jeunes des QPV qui ne fréquentent pas ou peu nos structures municipales et associatives.

GUYANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser la réussite éducative et mobiliser mieux les acteurs.
- Vie associative et sportive : développer les activités, lever les freins à la pratique d'activités physiques et sportives.

Mesures phares :

- Le PEDT, avec la poursuite du projet en cours visant à améliorer les modalités de communication entre les établissements scolaires et les accueils périscolaires « Mieux se connaître pour mieux se reconnaître » (un site expérimental au Pont du Rouloir) : formation commune du personnel de l'école et de l'accueil périscolaire sur la communication interprofessionnelle et le développement du partenariat.
- L'évolution envisagée à échéance 2022 consiste à travailler sur la transition entre les temps scolaires et périscolaires, homogénéiser les règles pendant les temps scolaires et périscolaires, et élaborer des projets communs et cohérents scolaire / périscolaire.

- Dispositif de Réussite Educative : prise en charge globale des enfants de 2 à 16 ans, repérés en étant en difficulté scolaire : Maintenir le dispositif (environ 120 bénéficiaires), développer les actions autour des 4 axes de travail : accompagnement scolaire, parentalité, citoyenneté, ouverture culturelle et sportive, Approfondissement de l'évaluation des impacts des parcours individuels mis en place.
- Dispositif CLAS : accompagnement collectif à la scolarité (environ 70 enfants bénéficiaires).
- Aide aux devoirs : poursuite de l'accompagnement méthodologique de collégiens par une animatrice jeunesse et un vacataire au Point Jeunes et à la Maison de quartier, en articulation avec le CLAS.
- Développement de la prévention spécialisée dans le quartier prioritaire : accentuer la présence des éducateurs et accentuer travail avec partenaires pour identifier les publics « invisibles » dans le but de construire un parcours individuel d'insertion sociale et professionnelle.
- L'École Municipale des Sports : propose aux jeunes Guyancourtois de 5 à 8 ans de s'initier à différentes activités sportives, afin de découvrir plusieurs disciplines. Une aide financière est proposée avec le Pass'sport et loisirs, en fonction des revenus des familles.

MAUREPAS

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser la réussite scolaire
- Renforcer les liens familles/ écoles.
- Favoriser la parentalité et le vivre ensemble



Mesures phares :

- Le dispositif Réussite éducative (coordination et suivi, clubs coup de pouce et accompagnement individuel à la communication non violente)
- Le café des parents sur le thème famille / école

MAGNY- LES-HAMEAUX

(QUARTIER EN VEILLE ACTIVE)

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser la réussite scolaire : suivi psychologiques avec le RESSY (sur quelques séances) des élèves repérés, clubs Coup de Pouce, permanence de la coordonnatrice du DRE au collègue (médiation scolaire).
- Favoriser la parentalité et le vivre ensemble : semaine de la citoyenneté, éducation aux médias/numérique, actions du centre social...

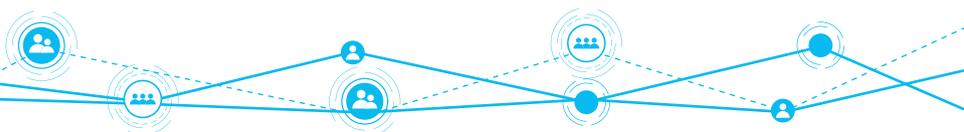
Mesure phare :

- Semaine de la citoyenneté : préparer les enfants et les jeunes à devenir des citoyens responsables en capacité de participer à une société démocratique et solidaire.
- Partenariat associatif identifié par l'État et la Communauté d'agglomération

Partenaire reconnu et structurant dans le cadre de ses interventions auprès des publics scolaires, le Centre Athena bénéficie avec l'État, pour les programmations 2020/2021/2022, d'une Convention Pluriannuelle d'Objectif

(CPO) signée le 8 août 2019, pour les actions suivantes :

- Prise en charge des collégiens exclus (projet IRIS) : la dotation sera, sous réserve de l'atteinte des objectifs définis dans la CPO, d'une aide de 18 000 € pour la durée de celle-ci ;
- Les Champs de la Culture : la dotation sera, sous réserve de l'atteinte des objectifs définis dans la CPO, d'une aide de 4 000 € pour la durée de celle-ci ;
- « Projet ATHANOR » : la dotation sera, sous réserve de l'atteinte des objectifs définis dans la CPO, d'une aide de 4 000 € pour la durée de celle-ci.



PROPOSITIONS ISSUES DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILS CITOYENS DU 8 JUIN 2019

INSTRUCTION ET PARENTALITÉ

Jeunesse	Valoriser les parcours de réussite repérés par les conseils citoyens
Petite enfance	Recenser les besoins et ressources sur les modes de garde (horaires décalés). disposer d'un état des lieux, un inventaire pour les modalités et l'offre
Éducation	Mettre en place dans les centres sociaux... Des temps d'échanges relayés par les conseils citoyens

Les autorités publiques signataires du présent protocole s'engagent à œuvrer pour la concrétisation de ces propositions citoyennes.



3.2

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville restent marqués par des indices de développement humain inférieurs aux moyennes départementales et nationales. En outre, ces quartiers sont marqués par un vieillissement accéléré de leurs populations induisant des difficultés accrues d'accès aux soins que nous devons collectivement anticiper.

Parallèlement, les familles monoparentales, plus exposées que les autres au risque de décrochage social, devront continuer à être particulièrement soutenues.

Concentrant les populations les plus vulnérables et exposées aux aléas de la vie, la puissance publique se doit d'assurer à ces habitants un cadre de vie le plus sécurisant possible et de leur apporter la tranquillité à laquelle ils ont droit.

Plusieurs mesures et dispositifs sont d'ores et déjà déployés et actifs sur ces thématiques, destinés à structurer au mieux l'action des principaux partenaires.

Sur la thématique «santé», plusieurs dispositifs ont vocation à structurer l'action des partenaires du contrat de ville :

- Le **Contrat local de santé** n°1 : 2012-2017 et n°2 : 2018-2024. Le contrat local de santé (CLS) vise à articuler le Plan régional de santé (PRS) et les démarches locales de santé existantes afin de décliner le projet territorial de santé.
- Les **Ateliers Santé Ville** visent à faciliter l'accès à la santé (prévention et soins) des populations en situation de précarité, et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils permettent d'assurer le développement de projets de santé publique dans les quartiers prioritaires.
- Les **Conseils locaux de santé mentale** : espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels d'un territoire pour l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

ÉTAT

Axes d'interventions prioritaires :

- Poursuivre la formation des professionnels de terrain à la Laïcité et Valeurs de la République (voir tableau).
- Développer le dispositif des « adultes-relais » (voir annexe 1).
- Développer le déploiement des postes Fond de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (Fonjep) (voir annexe 1).

Mesure phare :

Avant l'échéance 2022, il est souhaité que la signature d'un Contrat local de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et sexistes intervienne à l'échelle de la SQY.

Annoncés par Marlène Schiappa à l'été 2018, les contrats locaux sur les violences sexuelles et sexistes visent notamment à favoriser un partage d'informations entre les forces de l'ordre, le parquet, les acteurs du champ sanitaire et social ainsi que les élus locaux, afin de repérer le plus en amont possible les femmes victimes de violence au sein du couple et améliorer leur prise en charge. Pouvant s'intégrer à l'architecture des contrats locaux de prévention de la délinquance et utiliser une méthodologie similaire et opérationnelle, ces contrats peuvent également s'appuyer sur des réseaux « violences intrafamiliales » et/ou « violences faites aux femmes » existant sur les territoires.

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

- La mobilisation des agents départementaux dans les quartiers prioritaires :

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, le Conseil départemental des Yvelines mobilise ses agents sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (travailleurs sociaux, chargés d'insertion professionnelle, médecins de PMI, puéricultrices...). Les professionnels des TAD réalisent des permanences sur les quartiers prioritaires pendant lesquelles ils assurent un accompagnement des publics (accueil, écoute, information, orientation ...). Ils interviennent sur des problématiques variées telles que le logement, l'accès aux droits, l'insertion sociale ou professionnelle, la perte d'autonomie, etc....

- L'insertion des publics en difficulté :

Le Département poursuit une politique d'insertion tournée vers un objectif d'employabilité et de mise en activité des publics en difficulté, en lien avec ACTIVITY, les structures associatives et partenaires locaux. La vocation première est de mettre à disposition des publics les moyens nécessaires vers une autonomie sociale et économique. Il s'investit notamment auprès des allocataires du RSA, des jeunes en grande difficulté, dans une logique préventive, et auprès de personnes connaissant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome. Il poursuit son partenariat avec les Missions locales en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans (garantie jeune), avec pôle emploi dans le cadre de l'accompagnement global mais également en faveur des plus défavorisés (axe 3 Convention pôle emploi).



- Le soutien en matière d'accompagnement social lié au logement :

Le Département intervient pour accompagner des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, notamment en accordant des aides financières pour leur faciliter l'entrée dans le logement. Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont mises en place pour les publics les plus en difficulté. De plus, les agents du Département déploient leurs interventions et leur expertise en matière de logement (accès au logement locatif social, prévention des expulsions locatives...).

- Démographie médicale et Services aux publics :

Le Conseil départemental poursuit son soutien aux communes en apportant des aides pour la création de Maisons médicales et des aides à l'installation de médecins, en zones carencées.

Mesure phare :

Yvelines accueil : un accueil de qualité pour mieux satisfaire les usagers

Le Département offre aux usagers une meilleure prise en charge de leurs besoins, adapte l'offre de service, rénove les espaces d'accueil et maintient un service de proximité.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Axes d'interventions prioritaires :

- Le Contrat Local de Santé de première génération est arrivé à échéance fin 2017. Le CLS 2 de SQY a été signé le 6 juin 2018 pour les années 2018-2022. Il intègre, en plus de l'État et de l'ARS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie,

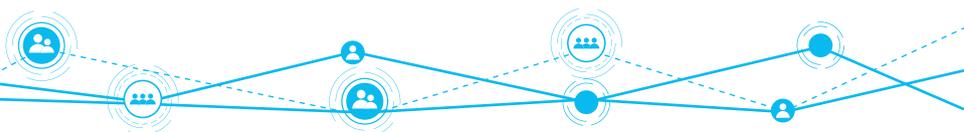
le Conseil départemental des Yvelines, les centres hospitaliers (Versailles ; La Verrière ; L'Ouest parisien) et l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ). Le contrat local de santé s'articule autour de trois axes d'intervention :

1. Améliorer l'observation de l'état socio-sanitaire de la population et la définition des besoins ;
2. Améliorer le parcours de santé des populations vulnérables ;
3. Favoriser l'offre de soins et l'innovation en santé locale.

L'Atelier Santé Ville de la SQY est coordonné par l'Institut de Promotion de la Santé, service de l'agglomération de SQY et copiloté avec la direction de la Politique de la Ville. Les actions de l'ASV font partie intégrante du Contrat Local de Santé.

Mesures phares : Le Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville et lieu écoute jeunes

- Poursuivre l'observation en santé, notamment par des diagnostics thématiques avec focus QPV.
- Faire connaître l'IPS et ses partenaires auprès des habitants via des forums santé itinérants, notamment dans les QPV avec la tenue de stands sur les actions des partenaires, et par l'élaboration de flyers thématiques (recensant les structures de santé).
- Organiser un évènement autour de villages thématiques de prévention santé.
- Coordonner les acteurs locaux, notamment dans le cadre d'un projet autour des "publics invisibles" via une coopérative d'acteurs.
- Déploiement du dispositif Prescri'forme sur 4 communes.





- Réaliser 10 à 20 ateliers santé en direction des habitants des QPV (connaissance des lieux de santé, santé globale, recours aux soins, nutrition, sport, Qualité de l'Air Intérieur...).
- Mettre en place des actions sur les conduites addictives auprès des jeunes dans les collèges REP.
- Mettre en place des marches découverte santé avec des groupes d'habitants dans les QPV et élaborer des plans pédestres, puis organiser des rallyes pédestres.
- Mettre en place 6 à 8 formations en direction des partenaires sur la relation d'aide, les compétences psycho-sociales, l'entretien motivationnel, la nutrition, les réalités virtuelles...
- Accompagner et soutenir les projets des partenaires, notamment des communes avec quartiers prioritaires, sur la valorisation des compétences psycho-sociales.
- Lieu Écoute Jeunes : accueil psychologique, anonyme et gratuit, des jeunes de 16 à 25 ans. 131 jeunes reçus en 2018 dont 54 en QPV. 96 sont des jeunes filles et 35 des jeunes garçons. 97 ont moins de 26 ans et 34 parents accueillis.
- Equipe Mobile Passerelle – Œuvre Falret : cette action innovante mise en place en collaboration avec les bailleurs est une action contre l'exclusion à domicile. Ce dispositif socio-sanitaire concerne les publics dits invisibles car ils échappent aux dispositifs déjà existants. Leurs caractéristiques principales sont : la précarité économique, l'isolement qui les confinent dans des situations de grande détresse physique et psychique. Soutenir cette action sur le territoire de SQY. Déjà 39 locataires accompagnés et 61 situations en file active en 2018/2019.
- 3 postes d'ISCG et environ 1000 personnes accueillies et accompagnées en 2018, aide aux victimes avec la DIRE, près de 550 personnes accueillies et accompagnées en 2018 et Justice



de proximité au sein des Maisons de Justice et du Droit : près de 800 personnes accueillies et accompagnées en 2018.

COMMUNES

TRAPPES

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser l'accès aux droits numériques.
- Favoriser la citoyenneté.
- Développer l'offre de soins et poursuivre les actions de prévention en matière de santé.

Mesures phares

- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour toutes les actions en lien avec la tranquillité publique, l'égalité femmes-hommes, citoyenneté et valeurs de la république, lutte contre les discriminations : équipe de prévention médiation + groupe de veille, violences intrafamiliales, prévention radicalisation + cellule municipale d'échange sur la radicalisation, Conseil des Droits et Devoirs des Familles, accueil des TIG, animation en interne à la collectivité d'un réseau de 25 référents laïcité formés.
- Actions de la Maison des parents et questionnement sur les modes de garde d'enfants pour les familles monoparentales. Places en crèche, projection vers 2022 : augmenter le nombre de berceaux municipaux et favoriser le recours aux assistantes maternelles et leur offrir la possibilité de renforcer leur professionnalisation.
- Citoyenneté : maintien du cadre de vie rénové (mobilisation et soutien des

instances de mobilisation citoyenne : associations, comités de quartier, ...).

- Santé (Projection d'ici 2022) finalisation et mise en œuvre du projet de santé communal ; Conseil local sur la santé mentale (CLSM mise en place en 2011). Maintien du dispositif et cellule de veille ; Actions de prévention santé + santé natale.

PLAISIR

Axes d'interventions prioritaires :

- Élaborer un partenariat entre le Conseil Local de Santé Mentale de la ville et le Centre Hospitalier de Plaisir (ex Hôpital Charcot).
- Mettre en place des marches exploratoires de femmes en compagnie d'une quinzaine de femmes issues du Valibout, avec une quinzaine de réunions et 3 marches à ce jour.

Mesures phares :

- Intensifier l'action du Pôle prévention-médiation avec notamment les agents de médiation, en développant la médiation de soirée et de nuit, une médiatrice en insertion emploi dédiée au quartier du Valibout, une chargée de suivi éducatif.
- Poursuivre la médiation :
 - Médiation sociale (problème d'accès aux soins, aux droits, expulsions locatives, etc.) ;
 - Réussite éducative ;
 - Médiation emploi (lien Mission locale ou Pôle emploi, chantiers d'insertion, etc.)
 - Prévention sur la voie publique, halls d'immeubles, troubles de voisinage.

LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Accompagner l'ouverture d'une nouvelle crèche de 45 places sur le territoire de la ville.
- Avant l'échéance 2022, élaborer et mettre en place le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- Poursuivre les actions accomplies en matière d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations (en lien la Maison de la Justice et du Droit et l'agglomération de SQY).
- Lutte contre la fracture numérique.

Mesures phares :

- Création d'un nouvel équipement à vocation socioculturelle.
- Création d'un bureau des associations afin de renforcer la vie locale.
- Médiation / actions hors les murs dans le cadre de la tranquillité publique.
- CLSM
- Accompagnement vers le numérique.

ÉLANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- La Sécurité
- L'accès aux droits
- Le Soutien à la parentalité

Mesures phares :

- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville déployé en 6 Comités de Quartiers (CQSPD), présidé par un élu et regroupant une centaine de partenaires institutionnels, associatifs, représentants des habitants.
- Club de prévention (IFEP) : 5 postes d'éducateurs.
- Permanences hebdomadaires d'accueil du public du Point Service aux Particuliers et développement d'actions d'accompagnement et de formation numérique des publics directement au cœur des quartiers en Politique de la Ville.
- Mise en place d'un CLSM d'ici 2020-2021.
- Groupes « parentalité » à l'AGORA et son annexe (vacances familles, les rencontres du Mercredi...).
- Lieu d'accueil Enfants Parents et permanence d'une psychologue au Point d'écoute Parents-Enfants, dispositif anonyme et gratuit pour les parents d'enfants de 0 à 6 ans.
- Lieu Ecoute Jeunes avec des permanences une fois par semaine au Service Jeunesse.
- Forum Santé pour les jeunes.

GUYANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Renforcer l'accompagnement à la parentalité, notamment des familles monoparentales.
- Petite enfance : maintien d'une offre diversifiée de modes de garde, permettant de répondre aux besoins des familles (places en crèche, multi-



accueil, accueil d'enfants en situation de handicap, développement du Relais d'Assistantes Maternelles).

- Santé : accompagner les personnes handicapées et dépendantes / Améliorer le suivi des problématiques de santé mentale. S'agissant du Conseil Local sur la Santé Mentale, piloté par le CCAS, la projection vers 2022 consiste à développer le volet information – prévention sur les problématiques de santé mentale (débat, conférences) avec les partenaires de terrain, à consolider les bases du partenariat et à inscrire la commune au collectif Santé Ville et auprès du centre national des ressources et d'appui des Conseils Locaux de Santé Mentale / Maintenir la Maison pluridisciplinaire de Santé.
- Accès aux droits, aux services publics et à la citoyenneté.
- Sécurité et tranquillité publique : renforcer la prévention générale et spécialisée. Projection vers 2022 : Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité de la Prévention de la Délinquance autour de 3 axes : prévention de la délinquance des jeunes ; prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes ; amélioration de la tranquillité publique.

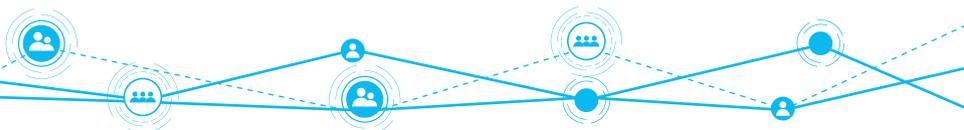
MAUREPAS

Axes d'interventions prioritaires :

- Sensibiliser et former à la communication bienveillante.
- Outiller les parents pour prévenir la délinquance et la violence.
- Former les agents à la médiation sociale.

Mesures phares :

- CLSPD.
- Procédure de rappel à l'ordre .
- Déploiement du « allers-vers ». Il est indispensable d'aller-vers la jeunesse pour créer du lien, favoriser l'émergence de projets individuels ou citoyens et développer la fréquentation des structures jeunesse. Pour cela, 3 agents seront formés jusqu'en 2021. L'un d'eux a déjà commencé sa formation en 2019.
- Proposer des ressources aux parents : accueil, écoute et orientation vers le bon interlocuteur, ateliers, conférences (par exemple : mieux communiquer pour mieux se comprendre, ateliers CNV, les ados et les écrans, etc.).
- Le renforcement des liens au sein de la famille et avec l'école : chaque année, le Relais Marianne propose une cinquantaine d'activités pour favoriser la coparentalité et développer les bienfaits du lien parent(s)/ enfant(s), grâce, par exemple aux sorties culturelles, aux « vacances récréatives » et aux « ateliers jeux de société » animés par les parents à l'école, avec le soutien du Relais Marianne. Le rôle de parent soulève des questionnements variés : dangers domestiques, sanctions-punitions, éducation, etc. C'est pourquoi le Relais Marianne propose l'intervention de professionnels.
- En complémentarité, l'association Maurepas Entraide aborde les préoccupations liées à la scolarité dans le cadre de 6 à 10 cafés des parents depuis 2018.
- Formation des acteurs.



MAGNY- LES-HAMEAUX

(QUARTIER EN VEILLE ACTIVE)

Axes d'interventions prioritaires :

- Renforcer l'accompagnement à la parentalité (ateliers parents/enfants, sorties famille, groupe de parole parents) via les actions menées par le centre social dans le cadre de son contrat de projet social.
- Accès aux droits, aux services publics et à la citoyenneté, avec accompagnement des habitants dans le cadre de la fracture numérique (dématérialisation croissante des démarches administratives).
- Dispositifs de concertation du CLSPD (CLSPD restreint, réunions habitants, réunions publiques gendarmerie et bailleurs...): dialogue renforcé entre habitants et institutions.
- Poursuite de la prévention spécialisée dans les quartiers.

Mesures phares :

- CLSPD.
- Sur l'axe santé de proximité : ouverture en 2018 par la commune d'un cabinet médical et paramédical au sein du quartier en veille active en partenariat avec l'ARS et l'HPOP de Trappes : permanences de médecine générale et de spécialistes en libéral + infirmières, kiné et ostéopathe. Permanences à développer en partenariat avec le groupe Ramsay (Trappes/Versailles/Parly).





L'attention portée aux quartiers prioritaires et à leurs habitants passe également par une attention particulière portée à rendre accessibles à ces publics les lieux de diffusion culturelle et à favoriser leur pratique artistique

Mesure phare :

Jumelage Centre de Musique Baroque (CMBV) de Versailles et villes de Trappes et La Verrière

Les grandes institutions culturelles s'engagent en « zone de sécurité prioritaire » (ZSP), pour rapprocher la culture pour lesquels la fréquentation des grands lieux culturels ne va pas de soi. Jumelé avec les villes de Trappes et La Verrière, le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV) a lancé le projet « La Fontaine en scènes », sur trois ans (2019-2021) faisant suite à une première convention triennale intitulée « Génération Lully », conclue par un spectacle scénique impliquant les jeunes habitants des QPV.

Ciblant en particulier les jeunes de 16-25 ans, prioritairement en difficulté d'insertion et résidant en QPV « La Fontaine en scènes » est un programme d'actions artistiques (théâtre, chant, danse) articulé autour du répertoire français et universel des fables, et l'œuvre

ÉTAT

Axes d'interventions prioritaires :

- Animer la Convention Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) Culture de Trappes et La Verrière avec le Centre de Musique Baroque de Versailles ;
- Développer la pratique musicale en milieu scolaire.

de Jean de La Fontaine. Des collégiens et lycéens (70 par année scolaire), ainsi que des familles et adultes isolés, pourront aussi participer à certains pans du projet.

L'État contribue financièrement pour un montant maximal total de 60 000 € annuels représentant au maximum 70 % du budget global de l'action (convention CMBV signée 11 juin 2019)

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

- Programme d'accompagnement et de soutien à la diffusion de la lecture publique.
- Le Département soutient le développement des réseaux, œuvre à l'aménagement des territoires sous-équipés et à l'accès à la culture pour les publics éloignés, encourage la mutualisation des équipements, des ressources, des services et des actions.
- Éducation artistique et culturelle.
- Le Département apporte son soutien dans le cadre du dispositif d'aide au programme d'éducation artistique et culturel.
- Accompagnement des acteurs du territoire dans le cadre du projet culturel de territoire.
- Le Département se positionne comme activateur et stimulateur des projets culturels grâce .
- à un système d'aides principalement fondé sur des appels à projets.
- à un réseau social collaboratif, LeVivier.
- à une équipe de professionnels qui a pour mission d'accompagner les porteurs de projet sur le terrain.

Mesure phare :

Le Département soutient le projet "La Fontaine en scène" du Centre de musique baroque de Versailles dans le cadre du dispositif d'aide au programme d'éducation artistique et culturel.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mesures phares :

- Soutien au développement de l'activité de l'APMSQ, déployer son action sur le territoire de SQY.
- DECLIC Théâtre – Improvisation.
- Centre Athéna et Musée de Port-Royal des Champs.
- « Scarabée » : concevoir un projet pérenne, incluant la partie financière, technique et artistique afin de poursuivre l'activité de cette salle de spectacle.

COMMUNES

TRAPPES

Axes d'interventions prioritaires :

- La place de la culture comme levier pour les actions éducatives et l'intégration républicaine (renforcement des partenariats entre l'éducation nationale et les équipements culturels municipaux).
- Soutien aux actions de promotion de l'accès à la culture (associations, la Merise,...) et de pratiques artistiques.



- Projet DEMOS
- Soutien au fonctionnement de l'Étoile d'Or

PLAISIR

Axe d'intervention prioritaires:

- Développer la pratique musicale en milieu scolaire et extra-scolaire
- Travailler sur l'implication des habitants dans des actions culturelles locales

Mesures phares

- DEMOS : apprentissage d'un instrument et pratique en orchestre départemental dans des lieux prestigieux (Orangerie du Château de Versailles, Philharmonie de Paris...). Une première session sur 3 ans avec 16 enfants et nouvelle session en cours
- Interventions hebdomadaires musicales – par professeurs dumistes - en milieu scolaire 1^{er} degré (tous quartiers):
 - rencontres chantantes, projets d'écoles : restitution au sein des écoles, projets de classe
 - création : travail autour d'une création de conte musical avec enregistrement studio et spectacle au Théâtre Robert Manuel
 - projet Pluridisciplinaire : alliance de la Musique, théâtre et danse pour un projet conte ou Opéra.
 - présentation des instruments par des professeurs du conservatoire
 - École en Orchestre (autour de la fête de la musique) : les enfants scolarisés et inscrits au conservatoire proposent un programme de leur choix lors d'une action Fête de la Musique.

- Réalisation de Fresques urbaines en concertation avec les habitants sur la 2^e tranche réhabilitée du quartier et avec les jeunes du collège pour la 3^e tranche, interventions au collège

LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Poursuivre le projet DEMOS qui vise à lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale ; proposer un dispositif complémentaire des institutions existantes et contribuer au développement personnel des jeunes ; créer une dynamique territoriale innovante.

Mesures phares :

- Participation à la convention triennale avec le Centre de Musique Baroque de Versailles
- Renforcement des actions CSC / action culturelle

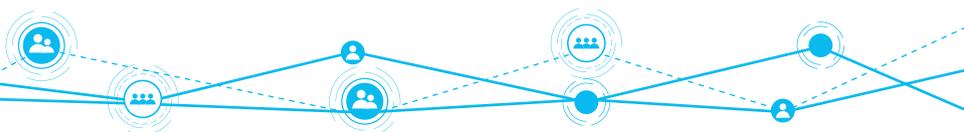
ÉLANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Développement de la pratique musicale en milieu scolaire et en direction des jeunes plus largement.
- Favoriser l'accès à l'offre culturelle du territoire

Mesures phares :

- Partenariat avec APMSQ sur les écoles élémentaires des quartiers des Petits Prés et des 7 Mares : l'association a pour objet de faire découvrir la musique



classique au plus grand nombre et en particulier au public « non initié » en faisant intervenir des artistes de très haut niveau souhaitant partager leur passion.

- Ateliers d'écriture et Plateau musical pour les jeunes des quartiers : le « Plateau Jack ».
- Ateliers d'improvisation théâtrale avec Déclic théâtre.
- Organisation de sorties culturelles au sein du Point Accueil Animation Jeunesse.

GUYANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Permettre l'accès de tous à la culture.

Mesures phares :

- Maintenir et développer des actions d'éducation artistiques ou culturelles pour l'ensemble du public prioritaire grâce à la mobilisation des structures culturelles de la ville (Ferme de Bel Ébat – Théâtre, Batterie – Pôle Musique, salle d'exposition...) au travers d'actions diversifiées et innovantes (résidences d'artistes, travail sur le matrimoine, la manifestation « Le temps des femmes »).
- Une classe orchestre présente sur la commune. Projet en cours : développement de l'éveil musical dans les centres de loisirs du quartier prioritaire et organisation d'ateliers pour les enfants tout au long de l'année avec une représentation en fin d'année. Projection vers 2022 : poursuivre le développement de l'éveil musical des enfants dans les centres de loisirs du quartier prioritaire.

MAUREPAS

Axe d'intervention prioritaire :

- Favoriser l'accès à l'offre culturelle du territoire.

Mesure phare :

- Mobilisation du droit commun : interventions conduites par le Relais Marianne, Association Maurepas Entraide, le DRE, PEDT, groupe scolaire, le service jeunesse. Il s'agit de faire découvrir les ressources culturelles du territoire (découverte de La Commanderie, Ciné 7, médiathèque, programmation à Albert Camus, etc.) pour que les habitants puissent ensuite y retourner en autonomie.

MAGNY-LES-HAMEAUX

Axes d'interventions prioritaires :

- Améliorer l'accès à la culture pour tous.
- Améliorer l'accès aux nouvelles technologies.
- Déclic Jeunes : bourse aux projets favorisant la prise d'initiatives et de responsabilités des jeunes 16-25 ans.

Mesure phare :

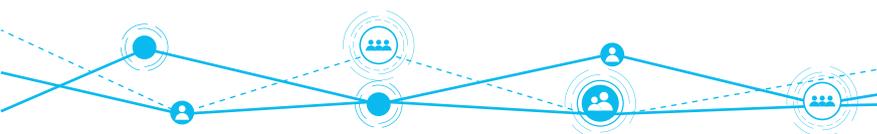
- Dispositif PALM (PASseport Loisirs Magnycois) : dispositif d'accompagnement des enfants (maternelles, élémentaires et collège) issus des familles à faibles ressources pour faciliter l'inscription dans les associations locales : reste à charge financier annuel pour les familles très faible de 15 à 30 euros en fonction des ressources.



Partenariat associatif identifié par l'État et SQY

- Une CPO a été signée le 13 août 2019 entre l'État et l'association Déclat Théâtre pour la période 2020/2022 sur les actions suivantes. Cette CPO, qui entérine la reconnaissance de Déclat Théâtre en tant qu'acteur structurant de la politique de la ville, porte sur les actions suivantes :
 - Match d'improvisation 8/15 ans
 - Accompagnement dans la mise en œuvre des actions de l'axe citoyenneté et valeurs républicaines dans le cadre du contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.
 - MARMITE FM







ARTICLE 3 : Priorités et enjeux (suite)





Pilier INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rien de ce qui sera entrepris au bénéfice des quartiers prioritaires ne pourra avoir de résultats durables et concrets tant que la question du chômage ne sera pas résolue. En effet, les quartiers prioritaires de la politique de la ville continuent à présenter des taux de chômage 2,5 fois supérieurs à la moyenne nationale. Ce constat s'applique particulièrement au public jeune envers lequel tous les efforts doivent être concentrés. Il s'agit là d'une priorité absolue de la politique de la ville.

3.4

Développement économique, emploi et excellence numérique

ÉTAT

Axes d'interventions prioritaires :

- Sanctuariser l'aide apportée aux développeurs de l'apprentissage du Sud-Yvelines.
- Accompagner l'aide aux auto-entrepreneurs et soutenir la pérennisation de l'association La Forge.
- Mettre en place les emplois Francs.
- Développer le dispositif « Horizon entreprise » sur le territoire de SQY.

Mesures phares :

→ Les Emplois Francs

Déployés dans la région Ile-de-France depuis le 28 mars 2019, les emplois francs consistent en une aide financière versée à tout employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi résidant dans un quartier politique de la ville (QPV) quel que soit son âge. Le seul critère des emplois francs est le lieu de résidence de la personne recrutée (aide de 5 000 €/an sur 3 ans pour une embauche à temps complet en CDI par an / d'au moins six mois, aide de 2 500 € par an pour une embauche à temps complet en CDD, sur deux ans).

→ Plan 10 000 entreprises et Plan 1 000 jeunes - les entreprises s'engagent

Le Plan 10 000 entreprises, aussi appelé « Les Yvelines, une chance, les entreprises s'engagent », vise à mobiliser 100 entreprises en faveur de l'inclusion dans l'emploi par département. Si le plan 10 000 entreprises n'est pas spécifiquement réservé au public des quartiers prioritaires, il a vocation à leur bénéficier prioritairement.

Les entreprises mobilisables peuvent s'engager sur une à treize thématiques données, des stages de 3^e pour les jeunes des QPV à la formation et l'insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous main de justice, de personnes handicapées, réfugiées, etc.

→ PAQTE Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises

Lancé en juillet 2018, le dispositif PAQTE permet aux entreprises de s'inscrire dans la grande mobilisation nationale en faveur des quartiers, de la TPE au grand groupe industriel. Avec le PAQTE, elles peuvent concrétiser leurs valeurs et marquer leur engagement, valoriser leurs métiers et répondre à leurs besoins de recrutement, et enfin anticiper la formation de leurs futurs collaborateurs. Les entreprises ont quatre possibilités d'engagement :

- « sensibiliser », en accueillant des stagiaires de 3^e ou en participant à des actions auprès des jeunes.
- « former », en intégrant des alternants au sein de leur société.
- « recruter », en luttant contre toutes les formes de discriminations et en accompagnant leurs salariés tout au long de leur carrière.
- « acheter », en associant les entreprises d'insertion par l'activité économique, pour affirmer une politique d'achat responsable.

Paqte est destiné à tisser à l'échelle de chaque territoire un réseau d'entreprises responsables, engagées pour l'insertion professionnelle de tous. Un rendez-vous d'information a été organisé à destination des entreprises du sud-Yvelines au SQYCube le 20 juin 2019.

→ Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) à Trappes et La Verrière

Impulsé par le préfet de région, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse vise à prendre en charge individuellement les jeunes de 16 à 25 ans (parfois jusqu'à 30 ans) issus des quartiers prioritaires de la région Île-de-France, en leur apportant des solutions en termes d'insertion sociale, citoyenne et professionnelle. Les jeunes visés échappent à toute prise en charge institutionnelle et à tout repérage, et connaissent d'importantes difficultés d'insertion (très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplômes, sans qualification, ou en recherche de formation ou d'emploi).

Pour réaliser cette prise en charge, des référents de parcours (travailleurs sociaux, éducateurs, médiateurs, ...) sont désignés dans chaque quartier, pour être des interlocuteurs privilégiés entre le jeune et les différentes institutions, réunies dans un groupe opérationnel piloté par le délégué du préfet. Ces référents de parcours ont un rôle clé : si l'offre de dispositifs en direction des jeunes est multiple, elle ne parvient pas suffisamment à toucher ceux d'entre eux qui en ont le plus besoin.

→ Déploiement du dispositif Horizon Entreprises sur le territoire de la SQY à l'échéance 2022

Ce dispositif coordonne autour d'un parcours unique de repérage, d'accompagnement et de financement les projets de création d'entreprise. Il regroupe quatre professionnels du secteur d'aide à la création d'entreprises : ADIE, Yvelines Active, BGE et Positive Planet.

Partenariat associatif identifié:

Une démarche de conventionnement pluriannuel est engagée avec l'association BGE pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises.

Pôle Emploi

Poursuite de la mobilisation des dispositifs d'accompagnement renforcé au bénéficiaires des demandeurs d'emploi en fragilité, notamment au sein des quartiers prioritaires de la ville.

Accompagnement global et conjoint avec les travailleurs sociaux

- Accompagnement intensif jeunes et mobilisation dans ces parcours de la prestation « atouts jeunes » : accompagnement des jeunes sur les savoirs-être professionnels en travaillant notamment sur les compétences comportementales : témoignages d'entreprises, simulations de recrutement, méthodes pour s'affirmer avec confiance.
- Accompagnement renforcé.

Mobilisation des moyens du PIC (Plan d'investissement dans les compétences) pour développer les compétences des moins qualifiés :

- Formation PEE (Parcours d'entrée dans l'emploi) pour les jeunes et bénéficiaires du RSA.
- Pré qualification et compétences de base.
- Formations sur les métiers avec besoins en main d'œuvre.
- Formation sur la transformation numérique et la transition écologique.

Mobilisation des leviers afin de faciliter la réinsertion des demandeurs d'emploi en ayant le plus besoin :

- Recrutements sans CV, avec l'approche compétences avec la MRS (Méthode de recrutement par simulation).
- Actions renforcées sur la mobilisation des aides à l'embauche telles que les emplois francs.



- Identification et accompagnement des publics en insertion, orientations en IAE.
- Mobilisation des aides : PEC (Parcours d'entrée dans l'emploi), immersions en entreprise (PMSMP), adaptations aux besoins des entreprises (AFPR Action de formation préalable au recrutement, POE Préparation Opérationnelle à l'emploi).

Mobilisation des équipes entreprises pour répondre aux difficultés de recrutements :

- Présentation des métiers avec besoins en recrutement auprès des demandeurs d'emploi.
- Approche compétences et mobilisation des mesures d'adaptations aux postes.
- Présentation des aides financières à l'embauche.
- Préparation des demandeurs d'emploi.

Préparer les candidats et garantir leur intégration en entreprise :

- Prestation « Valoriser son image » : présentation des attentes des entreprises, identifier les forces et acquis pour les transformer en atouts, se mettre à la place du recruteur.

Mobilisation de moyens pour faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi :

- Partenariat avec Renault Mobiliz pour la prise de charge de réparations de véhicule.
- Financement de l'accompagnement à la mobilité par le prestataire Wimoov : apprendre à se déplacer, alternatives au permis de conduire, ...
- Aide financière à l'obtention du permis de conduire.
- Aides à la mobilité en cas de reprise d'emploi.

Mobilisation des moyens pour aider à résoudre le frein de la garde d'enfant :

- Aide AGEPI (aide à la garde d'enfant pour parent isolé).

Lutte contre l'illectronisme :

- Recrutement de services civiques dans les agences pôle emploi avec de les accompagner sur l'utilisation des outils informatiques et démarches associées à l'emploi.

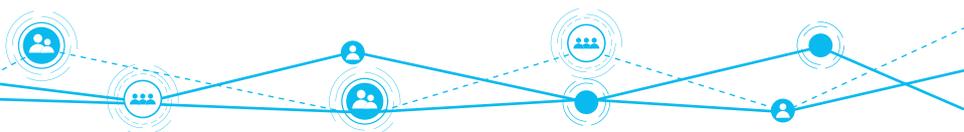
Accompagner les porteurs de projet :

- Développer l'émergence des projets de création d'entreprise en mobilisant la prestation « Activ'Crea ».
- Orientation des demandeurs auprès des acteurs du territoire dans leur parcours de création d'entreprise.
- En dehors du droit commun : un Bootcamp sera mis en place sur Trappes en 2020. Un accélérateur dédié aux demandeurs des quartiers prioritaires qui souhaitent créer leur entreprise.

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

- Le Département a confié à l'agence ActivitY' le pilotage du Programme départemental d'insertion (PDI). Dans ce cadre ActivitY' soutient.
 - des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crétion, des bénéficiaires du RSA, souhaitant trouver ou retrouver une activité professionnelle en créant leur propre emploi afin de sortir du dispositif RSA.
 - des acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour permettre à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle parti-



culières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion au sein de structures spécifiques (Ateliers et chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises d'insertion...).

- le développement des contrats aidés ; Cofinancement de Parcours Emploi Compétence (PEC) et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, au profit des bénéficiaires du RSA relevant de la compétence du Département.
- le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des publics en difficulté, notamment en lien avec les opérations réalisées dans le cadre du NPNRU.

Mesures phares :

- Accompagnement à la création des entrepreneurs par BGE / L'INVENTERIE / POSITIVE PLANET.
- Soutien des structures d'insertion par l'activité économique suivantes sur le territoire : La Li-brairie Mille-Feuille porté par la ville Trappes / Chantiers jeunes d'ACR / L'électroménager rénové garanti porté par ENVIE / Informatique du cœur porté par l'association Restos du cœur.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Axes d'interventions prioritaires :

- Emploi
- Développement économique
- Accès au numérique

Mesures phares :

Formation :

Grande École du Numérique : 7 organismes de formation (webforce, Simplon, O'Clock, Pop School, UVSQ, CNAM Ifocop) et 13 formations labellisées.

Formations courtes/intensives de 4 à 12 mois. Niveau d'entrée dans les formations de l'infra bac à bac +2.

En 2018 : 239 apprenants (58 % hommes et 42 % femmes). 18/25 ans : 40 % et 26/45 ans : 53 %.

Insertion - Emploi :

La journée au Vélodrome SQY emploi...en piste, le portail emploi sqyemploi.fr, le PLIE, Sqy Cube, Mission Locale, Cité des Métiers. Financement d'un poste de facilitateur de la clause d'insertion pour les marchés du NPNRU.





COMMUNES

TRAPPES

Le bassin économique local compte un grand nombre d'entreprises employeuses qui peinent à recruter avec 43 % des projets de recrutement qui portent sur des métiers en tension.

Axes d'interventions prioritaires :

- Accès à l'emploi des jeunes, des demandeurs d'emploi éloignés et / ou peu autonomes.
- Insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Mesures phares :

- Parcours linguistique, Cap emploi, actions portées par le bureau information jeunesse, PRIJ + E2C, SQYWAY.
- Garage social et librairie le Millefeuille et soutien à l'insertion par l'activité économique.
- Projet éducatif de territoire.

PLAISIR

Axes d'interventions prioritaires :

- Soutien au développement économique notamment via la zone commerciale et la SQY-High Tech.
- Promotion de l'implication personnelle des jeunes dans une démarche projet à visée professionnelle.

Mesure phare

- Action mobilité, effort, solidarité, volonté pour offrir les clefs de l'accès à l'emploi : Trek en Irlande effectué par des jeunes issus des quartiers politique de la ville, favorisant également la parité homme/femme à 50 %, le tout tenant à valoriser la mixité. Projet co-construit avec les jeunes durant une année tendant à ce que les jeunes organisent leur expédition mais également se prennent en charge... : développement d'un esprit d'équipe, une solidarité forte avec une dynamique très positive dans l'effort et le dépassement de soi permettant de reprendre confiance en soi, afin de permettre un terme un retour vers l'emploi avec un bilan spectaculaire.

LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Mesures phares :

- Poursuite des Bourses Jeunes (notamment en lien avec l'acquisition du permis de conduire).
- Développement d'actions sur l'accès à l'emploi : Rencontre avec les entreprises « Vers un parcours professionnalisant ». Les objectifs principaux sont de développer l'accès à l'emploi des jeunes, mettre en contact les jeunes et les entreprises locales et permettre aux jeunes de s'inscrire dans la dynamique de l'emploi.
- Continuer de participer aux instances PRIJ et d'accueillir les jeunes à la MIRE dans le cadre de ce dispositif (accompagnement individualisé

des jeunes ayant des difficultés face à l'insertion scolaire et/ou professionnelle), travail en lien avec l'IFEP, Sqyway.

- Poursuivre la mise en place de forum emploi avec l'association RPEAE.
- Mise en place de chantier d'insertion avec l'IFEP/Bailleur dans le cadre de la TFPB.

ÉLANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Former tous les publics dans le domaine de l'informatique et du numérique.
- Favoriser l'insertion professionnelle des publics en QPV.
- Développer les dispositifs d'accueil professionnel des jeunes au sein de nos services municipaux et associatifs.

Mesures phares :

- Poursuite de l'offre de formation et du développement de la Grande Ecole du numérique.

- Accueil de jeunes coopté par la Prévention Spécialisée au sein de structures municipales ou privées dans le cadre des chantiers éducatifs, job d'été, et d'actions citoyennes pour acquérir de l'expérience professionnelle et favoriser l'obtention du permis de conduire.
- Accompagner les jeunes tout au long de leur formation BAFA.
- Ateliers de création de CV vidéo et de préparation à l'entretien d'embauche.

GUYANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Renforcer l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle.
- Accompagner les commerçants dans la gestion quotidienne des problèmes liés à l'environnement et dans la mise en œuvre d'initiatives de développement du lien social.
- Renforcer la coopération entre les acteurs du développement économique et de l'emploi.





Mesures phares :

- Forum de l'Emploi au Pont du Routoir : Mise en place d'un forum de recrutement, réunissant des agences d'Intérim du bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines, de Versailles et des candidats en recherche d'un emploi. Ce forum de recrutement permet aux demandeurs d'emploi de décrocher des missions d'intérim et aux entreprises du bassin de favoriser l'emploi local.
- Améliorer l'accès au numérique : Espace public numérique au Pont du Routoir.

Projection vers 2022 :

- faire le lien entre les acteurs sociaux intervenant dans le centre social et les habitants, afin d'aider ces derniers à effectuer leurs démarches
- élargir le service à l'accompagnement des habitants, notamment les plus éloignés des outils numériques, à effectuer les démarches dématérialisées de plus en plus privilégiés par de nombreux autres acteurs.

MAUREPAS

Axes d'interventions prioritaires :

- Permettre l'accès aux dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion.

Favoriser la prise en main du numérique via :

- La réalisation des démarches d'insertion sociales et professionnelles.
- La communication écrite et orale.
- Intégrer le monde de l'entreprise dans les actions développées sur le quartier,

Mesures phares :

Ateliers numériques

Coaching et Accompagnement au projet BAFA

Chantier éducatifs Départs Autonomes

MAGNY-LES-HAMEAUX

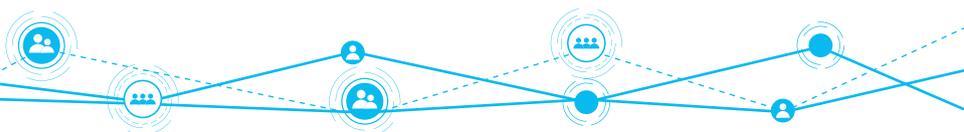
Axes d'interventions prioritaires :

Service emploi communal au sein du quartier : renforcer l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle et l'emploi (convention CIDFF) = accompagnement individualisé, parcours de mobilisation à l'emploi pour les femmes, ateliers informatiques...

Accompagner les jeunes vers l'obtention du BAFA, PSC1 : formations locales à faible tarif

Mesures phares :

Service emploi communal



PROPOSITIONS ISSUES DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILS CITOYENS DU 8 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Emploi	Renforcer l'information des publics pour mieux lutter contre les discriminations
Insertion	Mettre en place des crèches qui ouvrent à 6 h le matin et qui ferment à 21 h
Formation	Mettre en œuvre des chantiers d'insertion par l'abandon de la TFPB (renforcer la relation entreprise/jeune). Visite entreprise ou métiers

Les autorités publiques signataires du présent protocole s'engagent à œuvrer pour la concrétisation de ces propositions citoyennes



3.5

Agir sur les mobilités

ÉTAT

Axes d'interventions prioritaires :

- Développer les mesures facilitant le financement du permis de conduire.

Partenariat associatif identifié :

- Une CPO sera passée entre l'État et l'association WIMOOV pour faciliter la mobilité des publics issus des QPV, notamment en lien avec la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle durable – CPO signée le 4 septembre 2019 et 25 000 € prévus annuellement pour la plateforme mobilité Yvelines.

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

- Le Département souhaite agir avec les territoires sur l'offre de transports en commun, développer les modes actifs, favoriser les déplacements tous modes et accompagner la mobilité des habitants.
- L'action d'Activit'Y en faveur des mobilités :
 - Diagnostic Mobilité avec Wimoov (dont le siège 78 est à Plaisir).
 - Permis de Réussir (conduite) avec le Hub de la Réussite dont une implantation est à Trappes.

- Partenariat Mobilize (Renault) pour l'acquisition de véhicules à prix coutant pour des BRSA.

Mesure phare :

Financement possible d'associations ou de collectivités pour la création d'ateliers participatifs et solidaires à destination des cyclistes (implantation de points de service vélo, ateliers autoréparation, etc.).

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Mesures phare :

- Restructuration du réseau de bus de SQY/ niveau d'offre renforcé, simplifiés. Tous les quartiers sont desservis. Renfort de certaines lignes interurbaines. Lignes rendues davantage performantes et attractives. En fonction des besoins, courses supplémentaires.
- Action réparations de vélo.
- Bonne desserte des QPV par les transports en commun. Doublement du Pont Schuler dans l'objectif de fluidifier le trafic partie ouest de SQY.



COMMUNES

TRAPPES

Axes d'interventions prioritaires :

- Mobilité personnes âgées (aide aux courses...).
- Ateliers mobilité dans les Ateliers Sociolinguistiques.
- Pour les jeunes : encourager la mobilité (objectif code...) et lever les freins « psychologiques » afin de leur donner les moyens de sortir du territoire.

PLAISIR

Axes d'interventions prioritaires :

- Promotion de l'implication personnelle des jeunes dans une démarche projet à visée professionnelle mais tendant également à les faire sortir de leur quartier.

Mesure phare :

- Action mobilité, effort, solidarité, volonté pour offrir les clefs de l'accès à l'emploi : Trek en Irlande (sus visé a point 4), tendant à conduire les jeunes à quitter leur quartier pour s'ouvrir à de nouveaux horizons.

LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Travailler sur un renforcement de la circulation des bus en journée.
- Favoriser l'autonomie des jeunes.

Mesures phares :

- Travailler sur la mobilité locale notamment en faveur des seniors et des personnes ayant des difficultés pour se déplacer.
- Poursuite des Bourses Jeunes (notamment en lien avec l'acquisition du permis de conduire).

ÉLANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Favoriser l'accès au Permis de conduire.
- Proposer des missions citoyennes et/ou professionnelles en dehors du quartier de résidence des jeunes.

Mesure phare :

- Chantiers éducatifs et Permis citoyens : permettre aux jeunes de financer entièrement ou une partie de leur permis de conduire en s'investissant sur des actions citoyennes (associations caritatives, institutions sociales) ou en participant à des chantiers éducatifs.



retourner en autonomie.

GUYANCOURT

Axe d'intervention prioritaire :

- Faciliter les déplacements.

Mesure phare :

- Le projet de réhabilitation des espaces publics du Pont du Rouloir (Place du Marché, boulevard du Château, coulée verte) permettra de désenclaver davantage le quartier et de favoriser les mobilités douces.

MAUREPAS

Axes d'interventions prioritaires

- Favoriser le déplacement des habitants vers les ressources locales : numériques, emploi, insertion, culture, éducation, etc.

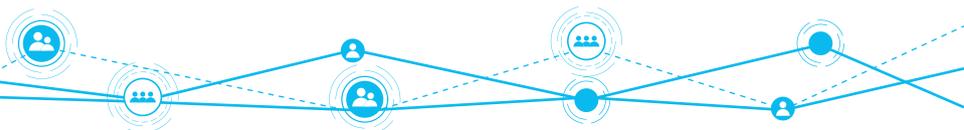
Mesure phare :

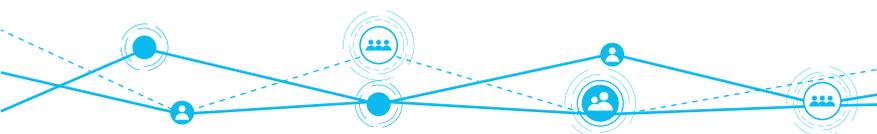
- Mobilisation du droit commun : interventions conduites par le Relais Marianne, Association Maurepas Entraide, le DRE, PEDT, groupe scolaire, le service jeunesse. Il s'agit de faire découvrir les ressources du territoire (visite de de la cité des métiers lors des ateliers numériques, visite du Lieu enfants/parents dans le cadre d'un atelier au Relais Marianne, etc..) pour que les habitants puissent ensuite y

MAGNY-LES-HAMEAUX

Axes d'interventions prioritaires :

- Mobilité des personnes âgées (aide aux courses, parcours sur la ville avec mobilier urbain adapté...).
- Pour les jeunes : encourager la mobilité (accompagnement code) et lever les freins « psychiques » afin de leur donner les moyens de sortir du quartier.







ARTICLE 3 : **Priorités et enjeux** (suite 2)



Pilier CADRE DE VIE ET RÉNOVATION URBAINE

3.6 Habitat, renouvellement urbain

Volet le plus ambitieux de la politique de la ville en matière de crédits accordés et d'impact sur les habitants, les actions sur le cadre de vie et la rénovation urbaine reste un axe majeur de l'action de l'État et des collectivités.

Sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, concerné par une opération NPNRU d'intérêt national (Trappes) et deux opérations d'intérêt régional (Plaisir et La Verrière), cette thématique revête une importance particulière. Plusieurs axes d'intervention concourent à sa mise en place...

NPNRU - Nouveau programme national de renouvellement urbain

État & communauté d'agglomération

Depuis la signature, le 12 avril 2018, du protocole de préfiguration de Trappes et La Verrière et de l'avenant au protocole de préfiguration de Plaisir, des études ont été menées pour définir le projet urbain et la programmation sur chacun des trois QPV concernés.

- Le **Projet de renouvellement d'Intérêt Régional du quartier du Valibout à Plaisir** est considéré comme validé depuis la tenue des comités d'Engagement de l'ANRU des 3 avril et 25 juin 2019. Ce projet d'environ 60 M€ d'investissement prévoit la démolition de 56 logements locatifs sociaux, des actions de désenclavement par la création de plusieurs voies nouvelles en cœur de quartier, la résidentialisation complète du quartier par le bailleur et la réalisation d'une opération de diversification résidentielle et fonctionnelle à l'emplacement du silo et du centre commercial actuel : construction d'environ 150 logements
- **Le Projet de renouvellement urbain d'Intérêt National du quartier des Merisiers et de la plaine de Neauphle, à Trappes**, entre à partir de la fin de l'année 2019 dans une phase d'échanges et de négociation avec l'ANRU sur la base du projet d'ensemble validé par le comité de pilotage du 1^{er} octobre 2019. Un Comité d'engagement ANRU devrait être organisé au premier trimestre 2020, pour une signature de convention de renouvellement urbain dans le courant de l'année 2020. Le projet prévoit la démolition d'environ 500 logements sur les secteurs Albert Camus et Barbusse / Cité Nouvelle, la réhabilitation d'environ



500 logements, la construction de 500 logements en diversification et des interventions sur plusieurs équipements publics de proximité.

- Le **Projet de renouvellement d'Intérêt Régional du quartier du Bois de l'Étang, à La Verrière**, est en cours d'études et de réflexion. Le Porteur de Projet prévoit de déposer un dossier de présentation auprès de l'État début 2020 et vise la signature d'une convention financière dans le courant de l'année 2020.

Axes d'interventions prioritaires :

- Équipe de coordination de la rénovation urbaine portée par SQY
- Soutenir l'art urbain à Plaisir : Financement de SQY de 2016 à 2019 pour 70 000 €.
- Soutenir l'art urbain à Guyancourt : Financement de SQY en 2019 POUR 10 000 €.

Mesures phares :

- TFPB (DDT) : état des lieux et fixations d'objectifs pour 2022.
- Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2018 : 2 132 486 €.
- Constitution d'un groupe de travail pour définition des indicateurs clés et partagés avec les bailleurs pour évaluation (travail en cours qui devrait être finalisé fin 2019)
- CIL et Convention intercommunale d'attribution de logements.

Les enjeux :

- Rééquilibrer l'offre de logements en terme de produits et niveaux de loyers pour permettre de satisfaire les demandes des ménages les plus modestes.

- Développer l'offre de logements sociaux sur les communes où le volume de demandes est particulièrement important afin de réduire la tension observée.
- Communiquer sur les opérations de renouvellement urbain afin de redonner de l'attractivité aux communes peu demandées.
- Travailler sur les demandes de mutations pour répondre aux problématiques de sous occupation/sur-occupation et adaptation du parc au vieillissement et permettre une occupation optimale des logements.

Déclinaison des objectifs par bailleurs et réservataires

- Précision des engagements de chacun pour atteindre les objectifs
- Ces objectifs devront être appliqués lors des Commissions d'Attribution de Logements (CAL)
- Taux 2017 SQY pour les 3 objectifs d'attributions fixés par la loi :
 1. Au moins 25 % des attributions suivies de baux signés réalisés en dehors des QPV à des ménages du 1^{er} quartile de la demande régionale et relogés dans le cadre des opérations de RU : 12,1 %
 2. Consacrer au moins 50% des attributions réalisées en QPV à des ménages autres que ceux du 1^{er} quartile régional : 84,7 %
 3. Consacrer 42,5 % du total des attributions à des ménages prioritaires (au titre du CCH, du PLALHPD ou de l'ACD, soit 25 % pour chacun des réservataires en plus du contingent préfectoral mais hors contingent fonctionnaires : 23,5 %)
- Équipe Passerelle – Œuvre Falret : Cette action innovante de mise en place en collaboration avec les bailleurs est une action contre l'exclusion à domicile. Ce dispositif socio-sanitaire concerne les



publics dits invisibles car ils échappent aux dispositifs déjà existants. Leurs caractéristiques principales sont : la précarité économique, l'isolement qui les confinent dans des situations de grande détresse physique et psychique. Soutenir cette action sur le territoire de SQY. Déjà 39 locataires accompagnés et 61 situations en file active en 2018/2019.

DÉPARTEMENT

Axes d'interventions prioritaires :

- Le Département conduit une politique volontariste dans le domaine de l'habitat et des équipements et espaces publics des communes, enjeu fort pour l'aménagement et le développement économique du territoire, par le biais d'interventions structurantes en vue d'améliorer le quotidien des habitants et de restaurer l'attractivité des quartiers.

Mesure phare :

- **Plan d'amorce à la rénovation urbaine** : le Département a souhaité engager sans délai la transformation urbaine et sociale des quartiers prioritaires grâce au plan d'amorce à la rénovation urbaine.
- **Prior'Yvelines volet rénovation urbaine** : le Département soutient les projets qui participent à un développement urbain équilibré des Yvelines, et accompagne les collectivités dans leurs projets de rénovation urbaine via le programme Prior'Yvelines sont concernées Trappes, Plaisir, La Verrière et Élancourt (Petits Prés)
- **Programme d'intérêt général « Habiter Mieux » 2019-2023** : Le Département accompagne les ménages modestes et très modestes dans la rénovation énergétique de leur logement en partenariat avec l'État et l'Anah, à travers le programme Habiter Mieux.



COMMUNES

TRAPPES

Axes d'interventions prioritaires :

- Rappels : Mise en œuvre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.
- Conforter les clauses d'insertion (RN10 notamment).
- Habitat performance énergétique.

PLAISIR

Axes d'interventions prioritaires :

- Poursuivre de l'activité de la Gestion Urbaine de Proximité signée le 26 juin 2015.

Mesure phare :

- Réalisation de fresques urbaines en co-construction avec les habitants. Déjà réalisées, 4 fresques sur la tranche 2, en cours 1 sur la tranche 3 et 3 à venir sur la tranche 3. Partenariat avec Cité création (financement SQY).

LA VERRIÈRE

Axes d'interventions prioritaires :

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants .
- Travailler au projet de rénovation urbaine des quartiers QPV.

Mesures phares :

- Poursuite de l'activité de la GUP (diagnostic en marchant Bois de l'Etang-Orly Parc)
- Aménagement du quartier OP (PRIOR)
- Participer aux formations bailleurs/ services de la ville (piloté par le CCAS)
- Continuer de développer les CVV (Conseil de Vie et de Voisinage) sur la ville

ÉLANCOURT



Axes d'interventions prioritaires :

- Améliorer le cadre de vie des habitants.

Mesures phares :

- Travaux de réhabilitation du quartier des Petits Prés notamment dans le cadre du dispositif départemental « PRIOR YVELINES ».
- Travaux de rénovation et de réaménagement du quartier des 7 Mares : le développement du pôle culturel, la réfection de la dalle



commerçante et la réhabilitation du parc de « L'Homme couché ».

- Ateliers de sensibilisation sur la propriété et l'écocitoyenneté en partenariat avec les bailleurs, l'AGORA et les partenaires institutionnels et associatifs des QPV (API, opérations nettoisons notre quartier...).
- Mise en place d'une démarche de Gestion Urbaine de Proximité en coordination avec les bailleurs, les services Jeunesse / Politique de la Ville et Patrimoine de la Commune.
- Création et accompagnement d'une association de commerçants sur le Centre Commercial des 7 Mares.

- Poursuivre la politique de mixité sociale.
- Art urbain en concertation avec les habitants : financement de l'œuvre d'art « Rocher en granite avec bras, lièvres et banc).
- Projet de réaménagement des espaces publics dans le quartier (Place du Marché, boulevard du Château, coulée verte...).
- Une démarche de gestion urbaine de proximité est menée en coordination avec l'unique bailleur du quartier Versailles Habitat, notamment à travers le travail de l'agent de médiation locale.
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, autour des axes : améliorer le nettoyage (renforcement des prestations), favoriser l'implantation de commerces et de services au rez-de-chaussée des immeubles, réaliser de petits travaux d'entretien et améliorer la réactivité des prestataires intervenant dans les parties communes et mettre en place des chantiers d'insertion avec des habitants du quartier, notamment des jeunes.

GUYANCOURT

Axes d'interventions prioritaires :

- Continuer la rénovation urbaine du secteur.
- Renforcer le plan d'actions mis en place sur le développement durable.
- Renforcer l'accompagnement des publics (locataires et propriétaires).
- □ Politique volontariste de construction de logement.

Mesures phares :

- Signature PLHI déterminant le nombre de constructions, Maintenir l'effort de construction ; développer l'offre de logements sociaux ; accompagnement des publics dans leur parcours résidentiel ; création d'une résidence intergénérationnelle dispositif innovant sur le territoire de SQY (livraison en septembre 2019) : créer une dynamique au sein de la résidence avec l'objectif de rompre l'isolement, de mettre en œuvre une démarche de solidarité.

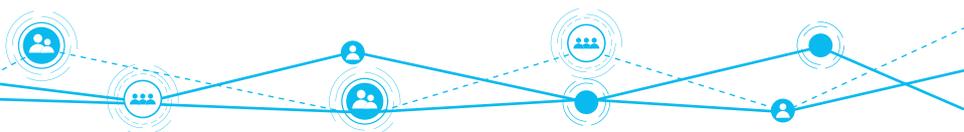
MAUREPAS

Axes d'interventions prioritaires :

- Poursuivre l'activité de la Gestion Urbaine de Proximité signée le 26 juin 2015.

Mesures phares :

- Améliorer l'éclairage.
- Améliorer la gestion des encombrants et le retrait des ordures ménagères.
- Permettre la rénovation intérieure des habitats.
- Fluidifier le stationnement : favoriser le remplissage des parkings souterrains.



MAGNY- LES-HAMEAUX

(QUARTIER EN VEILLE ACTIVE)

Axes d'interventions prioritaires :

- Poursuivre l'activité de la Gestion Urbaine de Proximité : réunion par quartier/hameau. Lutte contre le sentiment d'insécurité avec amélioration de la réactivité des interventions en cas de dégradations.
- Continuer la rénovation urbaine du quartier en veille active : rénovation du gymnase, équipement structurant du quartier (réhabilitation énergétique et confort des usagers, habitants du quartier du Buisson).

Mesures phares :

- Ouverture par la commune d'un cabinet médical et paramédical au cœur du quartier du Buisson avec des permanences de médecins généralistes et spécialistes en partenariat avec l'ARS et l'HPOP de Trappes, en lien étroit avec le centre social.
- Dispositif de boutique à l'essai dans le quartier en partenariat avec le PNR : revitalisation du commerce de proximité.

PROPOSITIONS ISSUES DE LA JOURNÉE D'ÉCHANGE AVEC LES CONSEILS CITOYENS DU 8 JUIN 2019

CADRE DE VIE

Habitat	Favoriser émergence de amicale des locataires (ex : accompagnement)
Citoyenneté	Créer des temps de débat pendant les activités (les activités deviennent un prétexte)
Espace public	Réintroduction des médiateurs (surtout la nuit)

Les autorités publiques signataires du présent protocole s'engagent à œuvrer pour la concrétisation de ces propositions citoyennes.



Axes transversaux et annexes

ARTICLE 4 : obligatoires

4.1

Plan égalité Femmes / Hommes

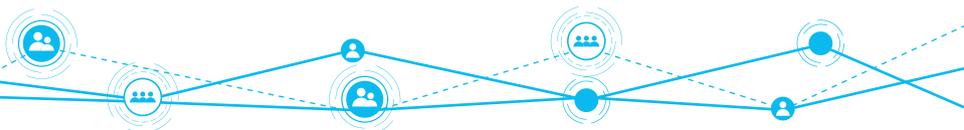
Démarche initiée avec le cabinet EGAé le 12 juin 2017 par l'organisation d'un séminaire et la sensibilisation des opérateurs de la politique de la ville sur l'intégration de cette thématique transversale dans chaque action mise en place.

Plan voté le 21 décembre 2017 avec 3 axes d'intervention :

1. gouvernance et pilotage de la programmation
2. sensibilisation des professionnels et modalités de communication
3. réponse aux priorités du territoire

- 8 enjeux stratégiques, 5 enjeux engagés à ce jour.
- Formations proposées aux professionnels, aux agents volontaires de SQY.
- Formation des opérateurs pour intégrer l'égalité femmes hommes dans leurs actions.
- Thématique prise en compte dans l'évaluation...

2017 : 8 000 € pour formation des professionnels et 8 000 € pour formation des agents volontaires de SQY.



4.2

Première étape : réalisation d'un Livret territorial sur la citoyenneté et les valeurs de la République avec une quinzaine de partenaires.

Puis organisation d'ateliers qui ont réuni une soixantaine de professionnels.

Plan voté le 21 décembre 2017.

Ce plan d'action s'organise autour de 4 axes d'intervention :

- Un premier axe sur l'organisation et la répartition des rôles et missions entre les différents partenaires (État, Éducation Nationale, CAF, communes, Intercommunalité).
- Un second axe sur la constitution d'un réseau de professionnels et de transmission des informations.
- Un troisième axe de formation, séminaires et d'échanges des pratiques.
- Un quatrième axe sur l'élaboration d'une boîte à outils.

Depuis 2017, 3 appels à projets ont été initiés par l'agglomération qui a également organisé **des jurys multi-partenariaux** (État, Éducation Nationale, Département, Communes, CAF, agglomération).

- **2017** : 40 000 € (3 opérateurs, 690 bénéficiaires)
- **2018** : 60 000 € (4 opérateurs, 800 bénéficiaires)
- **2019** : 60 000 € (5 opérateurs, 1 230 bénéficiaires)

Les opérateurs ont pu déployer des actions (développement de l'esprit critique en relation avec les médias et les réseaux sociaux, sensibilisation au processus de

l'emprise psychique, travail autour des influences et manipulations ainsi que sur les médias et la vérité, travail sur les valeurs de la République et la laïcité) en direction des publics jeunes (collèges et lycées)





4.3

Plan de lutte contre les discriminations, le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Dans l'objectif de soutenir cette thématique l'agglomération a mis à disposition un attaché 2/jours par semaine sur cette mission.

Le plan d'actions devrait être structuré à partir des enjeux stratégiques suivants :

- Identifier les ressentis de discrimination, de racisme, d'antisémitisme et de haine anti-LGBT sur le territoire.
- Développer des actions de prévention et de sensibilisation.

- Traiter juridiquement les situations/ développer l'accès au droit.
- L'intégration de problématiques transversales.

Le Plan a été voté le 19 décembre et l'exposition « Nous et les autres » prêtée par la Préfecture a constitué le lancement du plan.

ARTICLE 5 : Gouvernance et évaluation

- Le COPIL se réunit une ou deux fois par an.
- Les COTECH restreints et élargis sont organisés chaque mois sauf l'été. En 2019 : 10 COTECH.
- Des réunions thématiques sont organisées en fonction de l'actualité, en 2019 :
 - Prévention de la radicalisation (4 réunions)
 - PLCDRAH (4 réunions)
 - Convergence de l'action publique (2 réunions)
 - Protocole d'engagements réciproques et renforcés (4 réunions)
 - Évaluation du CDV (2 réunions)
 - Convention TFPB – réunion bailleurs (2 réunions)
 - COPIL MJD et ISCG (une réunion)

Le suivi du Protocole fera l'objet d'un COTECH spécifique ayant notamment pour objectif la mise à jour des données du tableau d'évaluation des mesures.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à Pluricité en 2018 dans l'objectif de créer un référentiel d'évaluation partagé. Celui-ci repose sur des questions évaluatives et des indicateurs clés intégrés au tableau de suivi des mesures du Protocole.

Nota bene :

Les axes d'intervention prioritaires et les mesures phares ont été rédigés par chacune des institutions.

ANNEXES

- Circulaire janvier 2019
- Prévention de la Radicalisation
- Egalité Femme/Homme
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB (avenant 2018)
- Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine LGBT

GLOSSAIRE

ACD : accords collectifs départementaux entre l'État et les bailleurs sociaux qui ont pour objet de répondre à l'exigence d'une meilleure prise en compte de la demande des personnes défavorisées cumulant des difficultés économiques et sociales. Ils visent donc à à considérer le relogement de tous les ménages prioritaires (DALO, ménages en sortie de places d'hébergement financés par les pouvoirs publics, publics cibles définis comme prioritaires dans le cadre du PDAHLPD : des Yvelines, publics cibles retenus sous conditions de ressources...) à reloger sur le total des attributions 25 % de ces ménages prioritaires

ARS : Agence Régionale de Santé

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCH : est le code juridique, le recueil des lois et autres règles relatives à la construction de logements (privés, sociaux, etc...) et plus largement aux questions relatives

à la promotion immobilière

CDV : Contrat de Ville

CLAS : Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

COPIL : Comité de Pilotage

COTECH : Comité Technique

CSC : Centre socio-culturel

DALO : Droit Au Logement Opposable

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DIRE : Développement Ignymontain de rencontres et d'entraide (association)

EN : Éducation nationale

FONJEP : Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

HPOP : Hopital privé de l'Ouest parisien

ISCG : Intervenant social en commissariat et gendarmerie

MJD : Maison de Justice et du Droit

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées. Il s'agit d'un document rédigé par les différents services départementaux de l'État (DDT, DDCS, Conseil Départemental) à l'échelle départementale qui présente la politique d'accès au

logement pour les personnes en difficultés sociales, économiques ou physiques même, ainsi que la gestion des gens du voyage. Le PDALHPD est voté pour une durée de 6 années et actuellement il s'étend de 2017 à 2022

PEDT : Projet Educatif Territorial

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PLCDRAH : Plan de Lutte Contre les Discriminations le Racisme, l'Antisémitisme et la lutte anti GBT

PRE : Programme de Réussite Educative

PRIJ : Plan Régional pour l'Insertion des Jeunes

PRIOR : Programme de Relance et d'Intervention pour l'Offre Résidentielle des Yvelines.

PRS : Plan Régional de Santé

SAS : Secteur d'Action Sociale

TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

TIG : Travaux d'Intérêts Généraux

ZSP : Zone de Sécurité Prioritaire

1^{er} quartile : il s'agit du premier quart (25 %) des ménages demandeurs de logements sociaux dont les revenus sont les plus faibles qui sont considérés comme les publics les plus en difficulté notamment dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement

Signataires

Contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines

Protocole d'engagements réciproques et renforcés 2020-2022



PRÉFECTURE DE VERSAILLES
Monsieur Jean-Jacques BROT
Préfet des Yvelines

28 JUL. 2020



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Monsieur Christophe MACKOWIAK
Président du Tribunal Judiciaire de Versailles



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Madame Maryvonne CAILLIBOTTE
Procureur de la République du Tribunal
Judiciaire de Versailles



ÉDUCATION NATIONALE
Monsieur Antoine DESTRÉS
Directeur académique



**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DES YVELINES**
Madame Marion CINALLI
Déléguée territoriale



**CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
DES YVELINES**
Madame Cloïse LORÉ
Directrice



CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE
Madame Valérie PECRESSE
Présidente



Yvelines
Le Département

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES YVELINES**
Monsieur Pierre BEDIER
Président



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
Monsieur Jean-Michel FOURGOUS
Président



VILLE D'ÉLANCOURT
Monsieur Jean-Michel FOURGOUS
Maire



VILLE DE LA VERRIÈRE
Madame Nelly DUTU
Maire



VILLE DE GUYANCOURT
Monsieur François MORTON
Maire



VILLE DE PLAISIR
Madame Joséphine KOLLMANNBERGER
Maire



VILLE DE MAUREPAS
Monsieur Grégory GARESTIER
Maire



VILLE DE MAGNY-LES-HAMEAUX
Monsieur Bertrand HOUILLON
Maire



VILLE DE TRAPPES
Monsieur Guy MALANDAIN
Maire



PÔLE EMPLOI DES YVELINES
Madame Pauline LUCIANI-PINZELLI
Directrice territoriale



**CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS YVELINES
ET HAUTS-DE-SEINE**
Madame Marianne LOURADOUR
Directrice régionale



CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DES YVELINES
Monsieur Ronan KERAUDREN
Président



CDC HABITAT - ADOMA
Monsieur Camille BONIN
Directeur de l'Établissement
Île-de-France



SQYWAY16/25
Monsieur Erwan LE GALL
Président



CDC HABITAT - OSICA
Madame Mériem HABBAD
Directrice Territoriale



CDC HABITAT - EFIDIS
Madame Nicole BLANCHI MANGER
Directrice Territoriale



SEQENS
Madame Marie SIZUN
Directrice Déléguée



ANTIN RÉSIDENCES
Madame Alexandra PARISSÉ
Directrice Territoriale



IMMOBILIERE 3F
Madame Anne DE CAMARET
Directrice Départementale



ICF LA SABLIERE
Madame Catherine MALINKA
Directeur Territorial



1001 VIES HABITAT
Madame Myriam BERTRAND
Directrice Territoriale Grand Ouest



LOGIREP
Monsieur Eddy BORDEREAU
Directeur



LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE
Monsieur Arnaud LEGROS
Président du Directoire



VERSAILLES HABITAT
Monsieur Éric LE COZ
Directeur Général



TOIT ET JOIE
Madame Leïla SEKKAKI
Directrice du Patrimoine et de la Politique
de la ville



FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION DES YVELINES
Monsieur Jacques-Lucien PETIT
Président



GRUPE VALOPHIS
Monsieur Jean-Yves PORSMOQUER
Directeur Général de Valophis Sarepa

MESURES PACTE DE DIJON	MESURE	PILOTE	INDICATEUR	ÉTAT DES LIEUX EN 2018	PART DES FEMMES DANS LES QPV BÉNÉFICIAIRES	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2020	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2021	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2022	MOYENS FINANCIERS ANNUELS (Montant ou part du budget annuel)	AUTRES MOYENS ANNUELS	CONDITIONS DE RÉUSSITE
Renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail	Développement économique, emploi et excellence numérique										
	19 – Investir plus de 2 milliards d'euros pour la formation vers l'emploi des jeunes sans qualification et des chômeurs de longue durée	DIRECCTE Mission Locale Pôle emploi Interco	Saint-Quentin-en-Yvelines								
				56	22	80	80	80	115200		
				en pourcentage (cible : 20%)	45 %	44 %	44 %	44 %			
				139 bénéficiaires de moins de 26 ans ; 58% de femmes, 35 en QPV - 100 000€ (Droit commun)	58 %						
	Mesure SQY : Grande Ecole du numérique	SQY									
	20 – Déployer les emplois francs en direction des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers, quels que soient leur âge et leur niveau de qualification	DIRECCTE Pôle emploi Collectivités	Nombre d'emplois francs	Lancement le 20-06-2019 sur SQY	50 %	50	100	160			Mobilisation des entreprises du secteur
	21 – Accompagner des jeunes des quartiers dans leur insertion professionnelle, en mobilisant les Cordées de la réussite, le parrainage et le tutorat	Rectorat PRIF		2326 élèves issus de QPV concernés dans les Yvelines (8 cordées, 37 établissements dont 5 collèges REP+ et collèges REP et 27 lycées)							
	Mesure SQY : FACE, SQY (PLIE), ML, CIDFF, CITE DES METIERS, INSERPRO, SQYBUS	SQY	Nombre d'actions et de bénéficiaires	12 actions, 7979 bénéficiaires, 55% de femmes, 57% de moins de 26 ans, 2543 en QPV - 1.538 330€ dont 1.521.860€ de crédits de droit commun	55 %						
Favoriser la création d'entreprises nouvelles dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnement adaptés	22 - Offrir un accompagnement aux entrepreneurs des quartiers avec partenaires locaux (BGE, ADIE, Positive Planète, etc)	Préfecture		34 accompagnements individuels par BGE		35	40	45			Déploiement du dispositif Horizon entreprises avec ADIE et Positive Planet
	Mesure SQY : SQYCLUB (ADIE, BGE et ECTI), POSITIVE PLANETE	SQY	Nombre d'actions et de bénéficiaires	Positive Planète = 88 bénéficiaires ; 53% de femmes ; 24% de moins de 26 ans - 15 000€ SQYCLUB (ADIE, BGE et ECTI) = 187 bénéficiaires ; 113 en QPV							
				nombre d'entreprises impliquées dans le CDV : 66 (Club FACE et PSP) et 120 collaborateurs impliqués (tutorat, parrainage, membres des bureaux, présence des salariés dans les actions telles que : mini entreprise...)							
	données territoire			16 040 demandeurs d'emploi dont 29% en QPV (1er trimestre 2018) -							
	Habitat, renouvellement urbain										
Modifier l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et encourager les parcours résidentiels au sein des métropoles et agglomérations et des bassins de vie et d'habitat,	3 – Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers de la politique de la ville	DDCS Interco Service logement de la préfecture	Proportion d'attribution de logements sociaux hors QPV pour les 25% de demandeurs de logement social les plus modestes (Cible: 25%)	Taux de 2017 : 12,1% pour un objectif de 25%							
	5 - Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées	DDT CD 78	Nombre de copropriétés traitées sous convention NPNRU	0							Lancement des projets par les collectivités
	Actions Phares pour les habitants	Communes		Fresques du vallobert, statut de lièvre (Guyancourt) Soutien financier de l'agglomération pour les deux actions							
	Mesure SQY : Convention d'attribution de logements	SQY		Elaboration du document cadre depuis février 2019 pour une validation au 1er semestre 2020							
	CDY : PRIOR YVELINES	CDY		4 conventions en cours d'élaboration (3 Trappes, La Verrière, Plaisir) et hors ANRU Elancourt. Signatures prévues début 2020							
	CDY : Plan d'amorce Yvelinois	CDY		16 opérations sélectionnées pour un montant total d'opérations de 37 613 529€ et un montant total de subvention au titre du Plan d'amorce de 15 047 802€ Opérations lancées en travaux (Guyancourt, Elancourt, Plaisir) La plupart courant 2020.							
Relancer d'urgence les programmes de renouvellement et d'aménagement urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en les articulant avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (PLH/PLUI)	8 – RENOVATION URBAINE Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes pour transformer les quartiers	DDT CD 78	7 – Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain porté à 10 milliards d'euros de financements Anru	les deux PRIR identifiés en 2018 par l'Etat potentiellement bénéficiaires d'un doublement projet dans l'objectif plus ambitieux							
			Proportion des 10 milliards d'euros du NPNRU conventionnés avec les maîtres d'ouvrage en visant 100% d'ici fin 2019	56,6 M€ validés par l'ANRU : - 11 M€ sur Charlebourg les Vignes - 46,6 M€ sur Sartrouville objectif conventionnement effectif en 2020 : PLAISIR CNE le 3 avril 2019 projet validé, LA VERRIERE présentation du projet 2ème semestre 2019, TRAPPES présentation du projet 2ème semestre 2019		Conventionnement des 6 autres projets du département					Avancement des projets par les collectivités
				a minima 56 à PLAISIR et 430 à TRAPPES							Avancement des projets par les bailleurs sociaux
			Nombre de zones économiques, artisanale et commerciale redynamisées ou créées dans le cadre des projets NPNRU – en ciblant les opérations de nature commerciale	PLAISIR : démolition-reconstruction du pôle commercial de 1500m2 en entrée de quartier TRAPPES ET LA VERRIERE : études en cours							
	Mesure SQY = Annexe TFPB	SQY	Nombre d'actions, montant abattement	14 bailleurs et 1 groupe de travail spécifique En 2018 = 245 actions, 2 132 486€ d'abattement TFPB En 2019 = 240 actions, 2 318 289€ d'abattement TFPB							
	Agir sur les mobilités quotidiennes										
Poursuivre le désenclavement des quartiers populaires, en agissant sur l'ensemble des dimensions de la mobilité : des projets d'infrastructures utiles et performants et une offre complète et accessible des solutions de mobilité (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes Doux,...), en veillant aux freins psychosociaux	12 – Développer l'accès au permis de conduire : WIMOOV / plateforme mobilité/dispositifs locaux (transport collectif régulier, à la demande, individuel, co-voiturage, modes Doux,...), en veillant aux freins psychosociaux	CD78 E2C Communes		Voir E VEIGA (offre de mobilité) + IPS (3 marches réalisées Trappes/Guyancourt QPV et 3 hors QPV) pas de formation au permis + voir communes (bourse permis de conduite ou autres stages)							
	Jeunesse – éducation – formation – insertion										
Equipements sportifs	10 – Développer les équipements sportifs dans les 50 QPV les plus carencés et dans les Outre-Mer	CD 78 Communes		Etude en cours : Etude Programmation équipement sur Trappes ; pas de carence particulière. Equipement de bon niveau. Offre à renforcer		Au moins 1 équipement sportif financé dans le cadre de la DPV d'ici 2022	Au moins 1 équipement sportif financé dans le cadre de la DPV d'ici 2022	Au moins 1 équipement sportif financé dans le cadre de la DPV d'ici 2022	Maximum : 80 % du montant des travaux		
Favoriser les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les projets éducatifs territoriaux (PEDT), en renforçant les compétences et capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau et l'évaluation régulière des projets.	14 - Expérimenter dans 60 quartiers des « cités éducatives »	EN	Nombre de cités éducatives labellisées	1 : Trappes							
	15 - Encourager la présence de deux adultes par classe dans les écoles maternelles	Communes EN	Part des classes de maternelles en REP + des cités éducatives bénéficiant d'un ATSEM	100 %		100,00 %	100,00 %	100,00 %			
Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation professionnelle, via les missions locales, les maisons de l'emploi, les PLIE, les CCAS et autres structures d'accompagnement dédiées,	Plan d'insertion pour la jeunesse dans les quartiers	Délégués du Préfet CD 78 (actions d'insertion par le sport)		2018 : 29 jeunes entrants avec trois sorties vers l'emploi durable 2019 : 39 entrants avec 6 sorties vers l'emploi durable/6 sorties vers une formation qualifiante/2 raccrochages à un dispositif de droit commun (garantie jeune ou service civique)							
Développer les dispositifs de réussite éducative et d'aide personnalisée aux devoirs, en soutenant les associations et organismes intervenant dans ces domaines		Communes		1124 en 2018	42,00 %	1180	1220	1260	370 000 €		
		Communes		9578							
		Communes		15 cycles soutenus en 2018		15	15	15	148 895€ (BOP 147 + CAF)		
		Communes		5		8	9	10	102 000€ (en comptant la valorisation des AR)		
	Mesure SQY : Lutte contre le décrochage scolaire	SQY	Centre athena, Afev et Classe relais	3 actions – 142 bénéficiaires de moins de 26 ans, 30% de femmes, 97 bénéficiaires en QPV - 84 770€	30 %						
Promouvoir la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires en REP et REP +.		EN	Nombre de structures	19 classes							

MESURES PACTE DE DIJON	MESURE	PILOTE	INDICATEUR	ÉTAT DES LIEUX EN 2018	PART DES FEMMES DANS LES QPV BÉNÉFICIAIRES	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2020	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2021	RÉSULTATS ATTENDUS EN 2022	MOYENS FINANCIERS ANNUELS (Montant ou part du budget annuel)	AUTRES MOYENS ANNUELS	CONDITIONS DE RÉUSSITE
			Nombre d'élèves scolarisés/accueillis de moins de 3 ans	366 élèves							
	Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice										
Proposer aux mères de famille en situation d'isolement d'accéder à des formations correspondant à leurs besoins et mettre à leur disposition des modes de garde d'enfants adaptés à leur horaire de travail.	13 – Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée dans les quartiers (objectif national de création de 30 000 places)	CAF CD 78 (Activity)	Nombre de places en EAJE nettes créées en QPV / Ou autre objectif selon la CAF		Aucune donnée disponible	Objectif 2019: 369 créations de places (MC PAJE/ PSU) dans leur globalité (pas seulement en QPV).				Mise en place d'un appel à projets MC PAJE 2019 dont les deux critères de recevabilité sont le taux de couverture et les territoires prioritaires (QPV, Sdsf, CTG).	
Lutter contre le non-recours aux soins, en développant les contrats locaux de santé (CLS) sur l'ensemble du territoire et en favorisant l'installation de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP). Favoriser l'accès à des soins de proximité et à lutter contre les déserts médicaux, en développant la coordination entre médecine de ville et médecine hospitalière, en lien avec les agences régionales de santé (ARS) et les groupements hospitaliers de territoire (GHT).	9 – Cartographie de l'existant : nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022 (ou autre objectif à ajuster selon l'ARS)	Agglo ARS DDCS	Nombre de maisons de santé et centre de santé pluriprofessionnels dans les QPV ou à proximité		Non applicable					D'ici 2022, création d'une Maison médicale à Plaisir (mais ne rentre pas dans les critères de l'ARS)	Portage par les professionnels de santé
Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie.	1 – Créer 1 300 postes de policiers et gendarmes d'ici 2020 dans 60 quartiers de reconquête républicaine (QRR)	Communes	Police de sécurité du quotidien – indicateur à affiner.								
	Mesure SQY : 3 ISCG	SQY	Nombre d'actions, de bénéficiaires	2 actions, 846 bénéficiaires, 78% de femmes, 22% de moins de 26 ans, 267 en QPV - 40 422€							
	Mesure SQY : IFEP	SQY	Nombre d'actions, de bénéficiaires	1 pour 4 communes – 14 postes d'éducateurs spécialisés 321 bénéficiaires ; 81% de garçons, 89% de moins de 26 ans, 257 en QPV - 232 945€							
	Mesure SQY : Axe lutte contre les violences sexuelles et sexistes	SQY		PPS : 3 postes de ISCG participant au réseau VIF							
		Cabinet du préfet	Nombre de postes de policiers et de gendarmes dans les 2 QRR du 78	Trappes							
	28 – Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation	SQY		En 2018 : 3 actions – 8 écoles, 943 élèves touchés - 42 000€ En 2019 : 5 actions (Centre Athéna, Déclit Théâtre, Fraternité Mission Populaire, Trappy blog et ACIAC) - 60 000€							Jury multipartenarial + visites sur place (évaluation in-situ)
	33 – Ouvrir 260 centres sociaux ou espaces de vie sociale d'ici 2022	DDCS CAF		1 projet en cours sur Maurepas							
	Egalité femmes-hommes / Citoyenneté et Valeurs de la République / Lutte discriminations										
	30 – Perenniser la montée en puissance des postes adultes-relais et FONJEP	Préfecture	Nombre de postes créés	13 AR	10	15	17	19	19344€ par an et par AR en 2019		
	35 – Former les acteurs de terrain aux « Valeurs de la République et à la laïcité »	DRJSCS/ DP	Nombre d'acteurs formés	22 actions portées par les opérateurs pour 48 899 bénéficiaires dont 23% en QPV Formation Laïcité par les Déléguées du Préfet : 2018 : 79 et 2019 : 24 et Formation Communication Non Violente : 30							
	Mesure SQY : Plan Egalité femme hommes	SQY		Voté le 21-12-2017 1 AAP en 2018 - Formation CIDFF (interne SQY + professionnels politique de la ville)/ 6 actions portées par les opérateurs avec 6 302 bénéficiaires dont 35% QPV 4 Journées, 103 participants ; 78% de femmes - 8 000€ Pas d'AAP en 2019							
	Mesure SQY : Plan de Lutte contre les discriminations, le racisme, et l'antisémitisme et l'homophobie	SQY		1 AAL PLCDRAH prévu en 2020 - en cours, vote prévu fin 2019/ 2018 : 10 actions portées par les opérateurs pour 1 453 bénéficiaires dont 38% QPV							
	Mesure SQY : Volet Education à la citoyenneté (MJD - DECLIC)	SQY		541 bénéficiaires de moins de 26 ans ; 52% de garçons. 417 en QPV - 9 000€							
	Culture										
	37 – Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville		Nombre de jumelages avec des établissements culturels	Convention ZSP de Trappes et La Verrière / Centre de Musique Baroque de Versailles							
	39 – Développer la pratique musicale	Education nationale DRAC	Nombre de projets DEMOS	3							
	Mesure SQY : APMSQY, CENTRE ATHENA (3 actions)	SQY		7458 bénéficiaires ; 63% de moins de 26 ans. 2855 en QPV - 36 500€ + 47 250€ (droit commun)							
	Mesure SQY : DECLIC	SQY	CICMIT (pratique de l'impro), formation artistique, permanence artistique, tournées de juniors et cadets	6 actions, 1004 bénéficiaires ; 52% de femmes, 75% de moins de 26 ans. 568 en QPV - 72 050€	52 %						
	ACCES AU DROIT/ ACCES AU SERVICE PUBLIC										
	MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT/INTERVENANTES SOCIALES EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE/POINT SERVICES AUX PARTICULIERS	SQY		Nombre de bénéficiaires : 16 984 dont 60 de femmes et 81% de plus de 26 ans et 35% QPV							
	FORMATIONS ACCES AU NUMERIQUE	SQY		nombre de bénéficiaires : 185 dont 73% de femmes et 57% issus des communes en QPV - 12 opérateurs/ 60 passeports numériques							
	ECOSYSTEME ASSOCIATIF DU CONTRAT DE VILLE	SQY		68 opérateurs associatifs dont 15 outils structurants (30 987 bénéficiaires dont 11 157 QPV pour 44 actions/ nombre d'actions innovantes issues du CDV : 7 (marchés découvertes, ateliers pratiques langagières, implication des jeunes dans le conseil d'administration du club sportif, action parentalité pour maternelles...)							
	GOUVERNANCE	SQY		2018 / 2 COPIL / 82% des signataires présents/ et 10 COTECH							
	EVALUATION	SQY		Accompagnement cabinet PLURICITES/ 2 livrables - 1 note d'analyse et 1 tableau indicateurs partagés							

**SAINT
QUENTIN
EN YVELINES**

Terre d'innovations



SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

1, rue Eugène-Hénaff
BP 10118
78192 Trappes Cedex
Tél. : 01 39 44 80 80
sqy.fr